République Démocratique du Congo Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme



Le Ministre

COMMUNIQUE OFFICIEL Nº 4973/CAB/MIN/ECN-T/15/JEB/2008

ayant fait l'objet de requête de conversion (liste publiée le 05 août 2008) sans préjuger de la décision finale conversion des anciens titres forestiers en contrats de concession forestière, sur chacun des titres forestiers recommandations sur les cas de recours (Cfr Article 14, alinéa 3 du Décret 05/116 du 24 octobre 2005). de la Commission Interministérielle qui sera saisie au second tour pour donner impérativement ses titres d'exploitation forestière, en son article 14, alinéa 2, le Ministère de l'Environnement, Conservation de forestiers en contrats de concession forestière et portant extension du moratoire en matière d'octroi des Conformément au Décret 05/116 du 24 octobre 2005, fixant les modalités de conversion des anciens titres la Nature et Tourisme publie ci-dessous, les recommandations de la Commission Interministérielle de

Fait à Kinshasa, le

8 OCT 2008

José E.B. ENDUNDO

Commission Interministérielle de Conversion des Anciens Titres Forestiers

age 1

République Démocratique du Congo Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme



Commission interministérielle de Conversion des Anciens Titres Forestiers

TABLEAU RECAPITALATIF PAR TITRE DES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION INTERMINISTERIELLE DE CONVERSION DES ANCIENS TITRES FORESTIERS

TITRES CONVERTIBLES PAR PROVINCE

Province dy Bandundu (17 titres sur 37, soit 46%)

rempli tous le	- La société a rempli tous les critères rédhibitoires	C	24/01/2006	Oshwe	147 000	31/12/2001	002/01	G _A	ITB SPRL	47	N
- La société a rempli tous les critères rédhibitoires	- La société a rédhibitoires	C	25/01/2006	Oshwe	120 000	20/09/1995	018/95	GA	COMPAGNIE DES BOIS	25	_
		de la CIM						į			
Constats de la CIM	G	mandations	de dépôt	lerritoire	(ha)	d'obtention	de titre	d de	Nom an requerant	7,	d'ordre
		Recom-	Date	•	Superficie	Date	Numéro	Туре		Requête	Z,

Commission Interministérielle de Conversion des Anciens Titres Forestiers

Administratives, Domaniales, Judiciaires et de Participation, MECN-T : Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme ; PV : Procès-verbal ; AG : Assemblée Générale CIM : Commission Interministérielle ; Ll : lettre d'Intention ; GA : Garantie d'Approvisionnement ; C : Convertible ; NC : Non Convertible ; APF : Autorisation de Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale des Ry

A ON IT

 $\tilde{\mathcal{S}}$

5

3

CIM : Commission Interministérielle ; Ll : lettre d'Intention ; GA : Garantie d'Approvisionnement ; C : Convertible ; NC : Non Convertible ; APF : Autorisation de Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale des Récettes Administratives, Domaniales, Judiciaires et de Participation, MECN-T ; Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme ; PV : Procès-verbal ; AG : Assemblée Générale

- Titre pré code forestier et pré moratoire. - Paiement intégral de la redevance de superficie forestière. - La CIM recommande au MECNT de veiller lors de la signature du contrat avec l'ONATRA que ses activités soient liées au respect de son objet social « exploitation forestière pour besoins de la société » et établir un cahier des charges spécifique conformément à l'article 31 de l'arrêté 035/06 du 05 octobre 2006. - La société a rempli tous les critères rédhibitoires.	ဂ	26/01/2006	Oshwe	74 023	21/03/1991	004/91	G _A	ONATRA	79	4
 Titre post code forestier et post moratoire, mais provenant de la LI 03/02 du 31/01/2002 pré code forestier et pré moratoire, même superficie, même exploitant et confirmation de la durée initiale du titre. La société a rempli tous les critères rédhibitoires. 	C	24/01/2006	Kutu/Inongo	179 300	27/04/2005	024/05	GA	LA FORESTIERE DU LAC (ex MPUTU KANGA)	ઝ	ယ
Constats de la CIM	Recom- mandations de la CIM	Date de dépôt	Territoire	Superficie (ha)	Date d'obtention	Numéro de titre	Type de titre	Nom du requérant	Requête n°	N° d'ordre

	Commission Interministérielle de Conversion des Anciens Titres Forestiers	
ラくん	SIPM	Access of the Control

d'une réduction de la GA 008/02 du 02/04/2002 pré code forestier, avec confirmation de la durée initiale du titre. - La société a rempli tous les critères rédhibitoires.	n	25/01/2006	Kutu	38 000	04/04/2003	019/03	G _A	SODEFOR	127	7
- La société a rempli tous les critères rédhibitoires.	ဂ	26/01/2006	Bolobo	160 000	09/11/2000	018/00	GA	SIFORCO	108	o
 - La société a rempli tous les critères rédhibitoires. 										
 Unité de transformation existante et en fonctionnement. 										
 Paiement intégral de la redevance de superficie forestière. 	ဂ	25/01/2006	Kwamouth	48 256	26/11/2004	046/04	GA	RIBA CONGO	82	Cl
- Titre post code forestier et post moratoire, mais provenant de la GA 094/03 du 03/06/03, elle-même issue d'une APF 016/02 du 26/03/02 payée au SPIAF pré-code et pré-moratoire.										
	de la CIM									
Constats de la CIM	mandations	de dépôt	ierritoire	(ha)	d'obtention	de titre	titre	Moill an Lequelant	'n	d'ordre
	Recom-	Date	4	Superficie	Date	Numéro	Туре		Requête	Š

Administratives, Domaniales, Judiciaires et de Participation, MECN-T : Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme ; PV : Procès-verbal ; ÀG : Assemblée Générale Légende

Légende

Légende

CIM : Commission Interministérielle ; LI : lettre d'Intention ; GA : Garantie d'Approvisionnement ; C : Convertible ; NC : Non Convertible ; 'APF : Autorisation de Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale des Récettes (CIM : Commission Interministérielle ; LI : lettre d'Intention ; GA : Garantie d'Approvisionnement ; C : Convertible ; NC : Non Convertible ; 'APF : Autorisation de Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale des Récettes (CIM : Commission Interministérielle ; LI : lettre d'Intention ; GA : Garantie d'Approvisionnement ; C : Convertible ; NC : Non Convertible ; 'APF : Autorisation de Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale des Récettes (CIM : Commission Interministérielle ; LI : lettre d'Intention ; GA : Garantie d'Approvisionnement ; C : Convertible ; NC : Non Convertible ; 'APF : Autorisation de Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale des Récettes (CIM : Commission Interministérielle ; LI : lettre d'Intention ; GA : Garantie d'Approvisionnement ; C : Convertible ; NC : Non Convertible ; 'APF : Autorisation de Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale des Récettes (CIM : Commission Interministérielle ; LI : lettre d'Intention ; GA : Garantie d'Approvisionnement ; C : Convertible ; NC : Non Convertible ; 'APF : Autorisation de Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale des Récettes (CIM : CIM : CIM

- La société a rempli tous les critères rédhibitoires.										
- Titre post code forestier, mais provenant d'une réduction de la GA 004/84 du 05/04/1984 pré code forestier et pré moratoire relocalisé d'Inongo vers Oshwe, avec confirmation de la durée initiale du titre.	C	25/01/2006	Oshwe	46 000	04/04/2003	024/03	GA	SODEFOR	132	10
 La société a rempli tous les critères rédhibitoires. 	_									
 Titre post code forestier, mais provenant d'une réduction de la GA 022/01 du 21/05/2001 pré code forestier et pré moratoire, relocalisée de Kutu vers Oshwe, avec confirmation de la durée initiale du titre. 	C	25/01/2006	Oshwe	130 000	04/04/2003	022/03	G _A	SODEFOR	130	φ
- La société a rempli tous les critères rédhibitoires.										
 Titre post code forestier, mais issu d'une réduction de la GA 022/01 du 21/05/2001 pré code forestier, avec confirmation de la durée initiale du titre. 	ဂ	25/01/2006	Kutu	83 600	04/04/2003	021/03	GA	SODEFOR	129	ထ
	de la CIM						titre			
Constats de la CIM	mandations	de dépôt	Territoire	(ha)	d'obtention	de titre	de	Nom du requerant	7 ,	d'ordre
	1,000	Date	! :	Superficie	Date	Numéro	1,500	:	Requête	~

z

Recom-

Administratives, Domaniales, Judiciaires et de Participation, MECN-T : Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme ; PV : Procès-verbal ; AG : Assemblée Générale CIM : Commission Interministérielle ; LI : lettre d'Intention ; GA : Garantie d'Approvisionnement ; C : Convertible ; NC : Non Convertible , APF : Autorisation de Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale des précettes Administratives, Domaniales, Judiciaires et de Participation, MECN-T : Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme ; PV : Procès-verbal ; AG : Assemblée Générale

											F
d'une réduction de la GA 008/02 du 02/04/2002 pré moratoire, avec confirmation de la durée initiale du titre. - La société a rempli tous les critères rédhibitoires.	ဂ	25/01/2006	Oshwe	148 000	04/04/2003	029/03	GA	SODEFOR	137	ಪ	
- 1											1
- Titre post code forestier, mais provenant d'une réduction de la GA 042/96 du 18/12/1996 pré code forestier et pré moratoire relocalisé d'Inongo vers Oshwe, avec confirmation de la durée initiale du titre.	ဂ	25/01/2006	Oshwe	130 000	04/04/2003	028/03	GA	SODEFOR	136	12	AAMAA
- La société a rempli tous les critères rédhibitoires.											T
- Titre post code forestier, mais provenant de la GA 041/96 du 18/12/1996, de Bikoro (Province de l'Equateur) relocalisé vers Inongo/Lukolela (Provinces du Bandundu et de l'Equateur) et avec réduction de superficie et confirmation de la durée initiale du titre.	ဂ	25/01/2006	lnongo/Lukolela	160 350	04/04/2003	026/03	G A	SODEFOR	134	======================================	

d'ordre

ᇕ

Nom du requérant

titre de

de titre

d'obtention

Superficie (ha)

Territoire

de dépôt

mandations

Constats de la CIM

de la CIM

Date

Recom-

Type

Numéro

z

Requête

Commission Interministérielle de Conversion des Anciens Titres Forestiers

3

5

Page 5

Administratives, Domaniales, Judiciaires et de Participation, MECN-T : Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme ; PV : Procès-verbal ; AG : Assemblée Générale CIM : Commission Interministérielle ; LI : lettre d'Intention ; GA : Garantie d'Approvisionnement ; C : Convertible ; NC : Non Convertible ; APF : Autorisation de Prospection Forestière ; DGRAD : Direction, Générale des Repéttes Administratives. Domaniales. Judiciaires et de Participation. MECN-T : Ministère de l'Environnement. Conservation de la Nature et Tourisme : PV : Procès-verbal : AG : Assemblée Générale

- January	
Légende CIM : Commission Interministérielle ; LI : lettre d'Intention ; GA : Garantie d'Approvisionnement ; C : Convertible ; NC : Non Conver CIM : Commission Interministérielle ; LI : lettre d'Intention ; GA : Garantie d'Approvisionnement ; C : Convertible ; NC : Non Conver Administratives, Domaniales, Judiciaires et de Participation, MECN-T : Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et	Commission Interministérielle de Conversion des Anciens Titres Forestiers
ention ; GA : Garantie d'Approvisionnement ; icipation, MECN-T : Ministère de l'Environnem	e de Conversion des Anciens Titres Forestiers
C : Convertible ; nent, Conservatio	Forestiers
nC : Non Cc on de la Natur	
onvertible ; APF : Autorisation de Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale des Regettes ure et Tourisme ; PV : Procès-verbal ; AG : Assemblée Générale	SIKAD.
GRAD : Direction Générale des Récettes () rale	Page 6
	<u> </u>

- La société a rempli tous les critères	C	25/01/2006	Oshwe	157 000	02/05/2000	064/00	G A	SODEFOR	141	17
 Titre post code forestier, mais provenant d'une réduction de la GA 045/96 du 18/12/1996 pré code forestier, avec confirmation de la durée initiale du titre. La société a rempli tous les critères rédhibitoires. 	C	25/01/2006	lnongo	113 900	04/04/2003	032/03	GA	SODEFOR	140	16
 Titre post code forestier, mais provenant d'une réduction de la GA 045/96 du 18/12/1996 pré code forestier relocalisée d'Inongo vers Oshwe (Bandundu), avec confirmation de la durée initiale du titre. La société a rempli tous les critères rédhibitoires. 	C	25/01/2006	Oshwe	107 500	04/04/2003	031/03	G _A	SODEFOR	139	5
 Titre post code forestier, mais provenant de la réduction d'une GA 044/96 du 18/12/1996 pré code forestier, avec confirmation de la durée initiale du titre. La société a rempli tous les critères rédhibitoires 	C	25/01/2006	Oshwe	220 000	04/04/2003	030/03	GA	SODEFOR	138	14
Constats de la CIM	mandations de la CIM	Date de dépôt	Territoire	Superficie (ha)	Date d'obtention	Numéro de titre	de titre	Nom du requérant	Requête n°	N° d'ordre

2. Province du Bas-Congo (3 titres sur 17, soit 18%)

	1	
N	_	N° d'ordre
ထ	37	Requête n°
FORABOLA	FORABOLA	Nom du requérant
GA	G A	Type de titre
006/05	005/05	Numéro de titre
21/01/2005	21/01/2005	Date d'obtention
24 576	19 264	Superficie (ha)
Tshela/ Seke-Banza	Tshela/Lukula	Territoire
25/01/2006	25/01/2006	Date de dépôt
n	. 0	Recom- mandations de la CIM
Titre post code forestier et post moratoire, mais provenant du transfert sans relocalisation de la GA 011/02 du 26/04/2002 de Tshela/Seke-Banza acquisition pré moratoire ayant appartenu à la CFT, avec confirmation de la durée initiale du titre. - La société a rempii tous les critères rédhibitoires.	Titre post code forestier et post moratoire, mais provenant du transfert sans relocalisation de la GA 025/02 du 02/10/2002 ayant appartenu à la SOFORMA post code forestier, découlant de la GA 013/02 du 26/04/2002 pré code forestier, avec confirmation de la durée initiale du titre. - La société a rempli tous les critères rédhibitoires.	Constats de la CIM

Commission Interministérielle de Conversion des Anciens Titres Forestiers

CIM : Commission Interministérielle ; LI : lettre d'Intention ; GA : Garantie d'Approvisionnement ; C : Convertible ; NC : Non Convertible ; APF : Autorisation de Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale des Repettes Administratives, Domaniales, Judiciaires et de Participation, MECN-T : Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme ; PV : Procès-verbal ; AG : Assemblée Générale

Commission Interministérielle de Conversion des Anciens Titres Foresti
Interminist
érielle de
Conversion
des Ancie
ns Titres
Foresti

X Dis

ノヘ			
Administratives, Domaniales, Judiciaires et de Participation, MECN-I : Ministere de l'Environnement, Conservation de la Nature et l'our	CIM : Commission Interministérielle ; LI : lettre d'Intention ; GA : Garantie d'Approvisionnement ; C : Convertible ; NC : Non Convertible ;	Légende	Commission Interministérielle de Conversion des Anciens Titres Forestiers
urisme ; PV : Proces-verbal ; AG : Assemblée Général	APF : Autorisation de Prospecti	1 00 F	5/2/5
mblée Générale	on Forestière ; DGRAD : Direction Générale des Receives ((Me	Page 8
T)	

- La société a rempli tous les critères rédhibitoires.										
Titre post code forestier et post moratoire, mais provenant de la réduction et du transfert sans relocalisation de la GA 018/02 du 31/02/2002 de Seke-Banza ayant appartenu à la CFT, elle-même issu du bloc I de la GA 04/99 du 09/11/1999 de la SOFORMA, acquisition pré code forestier, avec confirmation de la durée initiale du titre.	C	25/01/2006	Tshela/ Seke-banza	62 232	21/01/2005	009/05	G A	FORABOLA	4.	ယ
	de la CIM									
Constats de la CIM	mandations	de dépôt	lerritoire	(ha)	d'obtention	de titre	de	Moill du lequelaire	n,	d'ordre
	Recom-	Date	! :	Superficie	Date	Numéro	Type		Requête	z,

ယ Province de l'Equateur (10 titres sur 69, soit 14%)

Titre post code forestier, mais provenant de la relocalisation de la GA 018/94 du 27/01/1994 pré code forestier et pré moratoire, relocalisé du territoire de Yahuma (Province Orientale) vers Bolomba (Province de l'Equateur) avec le même exploitant, réduction de la superficie et confirmation de la durée initiale du titre. - La société a rempli tous les critères rédhibitoires.	റ	25/01/2006	Bolomba	70 000	25/03/2003	013/03	G _A	CFT	₩	N
 Titre post code forestier, mais provenant de la relocalisation de la GA 019/94 du 27/01/1994, pré code forestier et pré moratoire, à Bomongo/Kungu avec le même exploitant et réduction de la superficie avec confirmation de la durée initiale du titre. La société a rempli tous les critères rédhibitoires. 	ဂ	25/01/2006	Bomongo/ Kungu	250 000	25/03/2003	012/03	GA	CFT	17	_
Constats de la CIM	Recom- mandations de la CIM	Date de dépôt	Territoire	Superficie (ha)	Date d'obtention	Numéro de titre	Type de titre	Nom du requérant	Requête n°	N° d'ordre

Commission Interministérielle de Conversion des Anciens Titres Forestiers

2/12

5

Administratives, Domaniales, Judiciaires et de Participation, MECN-T : Ministère de l'Environnement, Conservation de l'Anture et Tourisme ; PV : Procès-verbal ; AG : Assemblée Générale Legende

Leg

	•		ci				,			
 Titre pré code forestier et pré moratoire. Paiement intégral de la redevance de superficie forestière. 	ဂ	23/01/2006	Bongandanga	200 533	04/02/1999	002/98	 മ	SEDAF Spri	97	CII
initiale du titre. - La Société a rempli tous les critères rédhibitoires.	•									
 Titre post code forestier, mais provenant d'une réduction de la GA 002/01 du 07/11/2001 pré code forestier avec même exploitant et confirmation de la durée 	ი	25/01/2006	Boanda	190 700	25/03/2003	009/03	<u>ဂ</u>	FORABOLA	33	4
 La société a rempli tous les critères rédhibitoires. 										
(Province Orientale) vers Lisala (Province de l'Equateur), avec le même exploitant, réduction de la superficie et confirmation de la durée initiale du titre.	ဂ	25/01/2006		100 000	25/03/2003	014/03	GA	CFT	19	ω
<u> </u>										

d'ordre

ᇕ

Nom du requérant

titre de

de titre

d'obtention

Superficie

Territoire

de dépôt

mandations

Constats de la CIM

de la CIM

Date

Recom-

Type

Numéro

z

Requête

Commission Interministérielle de Conversion des Anciens Titres Forestiers

CIM : Commission Interministérielle ; LI : lettre d'Intention ; GA : Garantie d'Approvisionnement ; C : Convertible ; NC : Non Convertible ; APF : Autorisation de Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale des Récêttes Administratives, Domaniales, Judiciaires et de Participation, MECN-T : Ministère de l'Environnement, Conservation de Administrative et Tourisme ; PV : Procès-verbal ; AG : Assemblée Générale Administratives, Domaniales, Judiciaires et de Participation, MECN-T : Ministère de l'Environnement, Conservation de l'Environnement

on Forestière : DGRAD : Dire		7			provisionnement	Garantie d'Ap	tion ; GA :	CIM : Commission Interministérielle ; LI : lettre d'Intention ; GA : Garantie d'Approvisionnement ; C : Convertible ; NC : Non Convertible ; APF : Autorisation de Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale des Reputes Administratives, Domaniales, Judiciaires et de Participation. MECN-T : Ministère de l'Environnement. Conservation de la Nature et Tourisme : PV : Procès-verbal : AG : Assemblée Générale	ission Intermir	CIM : Comm
W		SIRAN)	-	Forestiers	ciens Titres	on des An	onversi	Commission Interministérielle de Conversion des Anciens Titres Forestiers	sion Interi	Commiss
		,								
- La société rédhibitoires										
- Titre post code forestier, mais provenant de la réduction de superficie de la GA 021/02 du 21/05/2001 de Oshwe (Province Bandundu) et relocalisée vers Lisala (Province de l'Equateur) pré code forestier, avec même exploitant et confirmation de la durée initiale du titre.	ဂ	25/01/2006	Lisala	170 000	04/04/2003	023/03	GA	SODEFOR	131	ω
- La société rédhibitoires										
- Titre post code forestier, mais provenant d'une réduction de la GA 03/89 du 20/03/1989 pré code forestier et pré moratoire avec même exploitant, superficie réduite et confirmation de la durée initiale du titre.	ဂ	26/01/2006	Bumba	230 340	01/06/2004	025/04	GA	SIFORCO	3	7
- La société a rédhibitoires	C	26/01/2006	Bongandanga	292 486	01/05/1995	007/95	GA	SIFORCO	109	တ
	de la CIM	•					e c			
	mandations	de dépôt	Territoire	(ha)	d'obtention	de titre	d de	Nom au requerant	3,	d'ordre
	Recom-	Date	! :	Superficie	Date	Numéro	Type		Requête	Z,

*							
Commis Légende CIM : Comn Administrati		10		ထ		d'ordre	z,
sion Inte nission Interm ves, Domanik		142		135		٦,	Requête
Commission Interministérielle de Conversion des Anciens Titres Forestiers Légende CIM : Commission Interministérielle ; LI : lettre d'Intention ; GA : Garantie d'Approvisionnement ; C : Convertible ; NC : Non Conver Administratives, Domaniales, Judiciaires et de Participation, MECN-T : Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et		SOEXFORCO		SODEFOR		Nom du requérant	
onversition; GA ation, ME		GA		GA	utre	de	Type
version des An ; GA : Garantie d'Ap on, MECN-T : Ministè		045/04		027/03		de titre	Numéro
Iciens Titres provisionnement re de l'Environnel		23/11/2004		04/04/2003		d'obtention	Date
Forestiers C: Convertible; nent, Conservatic		229 476		86 000		(ha)	Superficie
, NC : Non Convertible on de la Nature et Tou		Ingende		Bikoro		Territoire	
SIR (1) APF : Autorisatic urisme ; PV : Proce		23/01/2006		25/01/2006		de dépôt	Date
isation de Prospection rocès-verbal ; AG : A		ი		ဂ	de la CIM	mandations	Recom-
Commission Interministérielle de Conversion des Anciens Titres Forestiers Légende CIM : Commission Interministérielle ; LI : lettre d'Intention ; GA : Garantie d'Approvisionnement ; C : Convertible ; NC : Non Convertible ; APF : Autorisation de Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale des Resettes Commission Interministérielle ; LI : lettre d'Intention, MECN-T : Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme ; PV : Procès-verbal ; AG : Assemblée Générale Amp 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	 La société a rempli tous les critères rédhibitoires. 	- Titre post code forestier et post moratoire provenant d'un regroupement des 3 GA (001/94 du 07/11/1994, 025/96 du 23/02/1996 et 026/96 du 20/02/1996) pré code forestier et pré moratoire (Moyenne de la durée initiale de ces trois titres respectée).	- La société a rempli tous les critères rédhibitoires.	 Titre post code forestier, mais provenant de la réduction de superficie de la GA 041/96 du 18/12/1996 pré code Forestier, avec même exploitant et confirmation de la durée initiale du titre. 		Constats de la CIM	

4. Province Orientale (16 titres sur 30, soit 53%)

- La société a rempli tous les critères rédhibitoires.										
- Titre post code forestier, mais provenant de la GA 018/94 du 27/01/1994 pré code forestier, relocalisée Yahuma vers Ubundu avec le même exploitant, réduction de la superficie (nouveau numéro: GA 036/04 du 07/07/2004) et confirmation de la durée initiale du titre.	ဂ	25/01/2006	Ubundu	79 300	07/07/2004	036/04	GA	CFT	21	N
 La société a rempli tous les critères rédhibitoires. 										
- Titre post code forestier, mais provenant de la GA 015 du 27/01/1994 pré code forestier, relocalisée de Yahuma vers de Yahuma/Isangi avec le même exploitant, réduction de la superficie et confirmation de la durée initiale du titre.	ဂ	25/01/2006	Yahuma <i>l</i> Isangi	200 000	25/03/2003	015/03	GA	CFT	20	_
Constats de la CIM	mandations de la CIM	de dépôt		(ha)	d'obtention	de titre	de	an ichaela	n°	d'ordre
	Recom-	Date		Superficie	Date	Numéro	Туре	Nom de requiérant	Requête	No

Commission Interministérielle de Conversion des Anciens Titres Forestiers

5

Page 13

Administratives, Domaniales, Judiciaires et de Participation, MECN-T : Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme ; PV : Procès-verbal ; AG : Assemblée Générale CIM : Commission Interministérielle ; LI : lettre d'Intention ; GA : Garantie d'Approvisionnement ; C : Convertible ; NC : Non Convertible ; APF : Autorisation de Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale des Regettes Administratives, Domaniales, Judiciaires et de Participation, MECN-T : Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme ; PV : Procès-verbal : AG : Assemblée Générale 5

rorestiere par la DGRAD du fait de la force majeure (guerre, mines anti personnelles dans la forêt, le parc à bois et la scierie). - La société rempli tous les critères rédhibitoires.	ဂ	20/01/2006	Banalia	151 800	17/03/1992	002/92	GA	LA FORESTIERE	52	Ci
 Titre pré code forestier et pré moratoire. Dégrèvement de la redevance de superficie 										
 La société a rempli tous les critères rédhibitoires. 										
- Titre post moratoire, mais provenant de la GA 012/94 du 27/01/1994 pré code forestier, relocalisée de Bongandanga (Province de l'Equateur) vers Basoko (Province Orientale) avec le même exploitant et confirmation de la superficie et de la durée initiales du titre.	ဂ	25/01/2006	Basoko	250 000	25/03/2003	011/03	G _A	FORABOLA	ယ္	4
 - La société a rempli tous les critères rédhibitoires. 										
- Titre post code forestier, mais provenant des GA 016/02 du 27/01/1194 de Bongandanga et 002/01 du 07/11/2001 de Boende (Province de l'Equateur) pré code forestier et pré moratoire, relocalisée vers Yahuma/Isangi (Province Orientale) avec le même exploitant, réduction de superficie et confirmation de la durée initiale du titre.	C	25/01/2006	Yahuma <i>l</i> Isangi	205 000	25/03/2003	010/03	GA	FORABOLA	34 4	ω
	de la CIM						5			
Constats de la CIM	mandations	de dépôt	Territoire	(ha)	d'obtention	de titre	de de	nom au requerant	n _o	d'ordre
	Recom-	Date		Superficie	Date	Numéro	Туре		Requête	Z,

Administratives, Domaniales, Judiciaires et de Participation, MECN-T : Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme ; PV : Procès-verbal ; AG : Assemblée Générale CIM : Commission Interministérielle ; LI : lettre d'Intention ; GA : Garantie d'Approvisionnement ; C : Convertible ; NC : Non Convertible ; APF : Autorisation de Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale des Regiettes (Administratives, Domaniales, Judiciaires et de Participation, MECN-T : Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme ; PV : Procès-verbal ; AG : Assemblée Générale

Administratives, Domaniales, Judiciaires et de Participation, MECN-T: Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme; PV: Procès-verbal; AG: Assemblée Générale

Commission Inter

rministeriell
e de
ministerielle de Conversion des Anciens Titres Forestiers
des
Anciens
Titres
Forestiers

r			г			,		
	7			o			d'ordre	z,
	54			53			٦°	Requête
	LA FORESTIERE			LA FORESTIERE	,4		Nom au requerant	
	GA			G _A		55	de de	Type
	002/93			003/92			de titre	Numéro
	03/07/1993			17/03/1992			d'obtention	Date
	84 740			140 224			(ha)	Superficie
	Bafwasende		Banalia				lerritoire	
	20/01/2006		20/01/2006				de dépôt	Date
2	ი			n		de la CIM	mandations	Recom-
 La société rempli tous les critères rédhibitoires. 	 Dégrèvement de la redevance de superficie forestière par la DGRAD du fait de la force majeure (guerre, mines anti personnelles dans la forêt, le parc à bois et la scierie). 	 Titre pré code forestier et pré moratoire. 	 La société rempli tous les critères rédhibitoires. 	 Dégrèvement de la redevance de superficie forestière par la DGRAD du fait de la force majeure (guerre, mines anti personnelles dans la forêt, le parc à bois et la scierie). 	 Titre pré code forestier et pré moratoire. 		Constats de la CIM	

Page 15

CIM : Commission Interministérielle ; LI : lettre d'Intention ; GA : Garantie d'Approvisionnement ; C : Convertible ; NC : Non Convertible ; APF : Autorisation de Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale des Resettes C Administratives, Domaniales, Judiciaires et de Participation, MECN-T : Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme ; PV : Procès-verbal ; AG : Assemblée Générale

\$?>

5

THE Administratives, Domaniales, Judiciaires et de Participation, MECN-T : Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme ; PV : Procès-verbal ; ÂG : Assemblée Générale

CIM : Commission Interministérielle ; Ll : lettre d'Intention ; GA : Garantie d'Approvisionnement ; C : Convertible ; NC : Non Convertible ; APF : Autorisation de Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale des Recordes Administratives, Domaniales, Judiciaires et de Participation, MECN-T : Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme ; PV : Procès-verbal ; AG : Assemblée Générale Commission Interministérielle de Conversion des Anciens Titres Forestiers

- La société rédhibitoires										
- Unité de transformation en arrêt pour cas de force majeure (guerre)	ဂ	23/01/2006	Yahuma	248 300	03/02/1999	001/98	GA	SEDAF Spri	99	6
- Titre pré code forestier et pré moratoire										
 La société rempli tous les critères rédhibitoires. 										
- Unité de transformation en arrêt pour cas de force majeure (guerre)	ဂ	23/01/2006	Yahuma	219 200	03/02/1999	003/98	GA	SEDAF Sprl	98	
- Titre pré du code forestier et pré moratoire.										
- La société rédhibitoires										
 Paiement intégral par échelonnement sur base du procès verbal du 11/01/2006 dûment établi entre la DGRAD et SAFBOIS et versé dans le dossier lors du dépôt de la requête. 	ი	25/01/2006	Isangi	250 000	03/06/2003	091/03	G _A	SAFBOIS	œ	σ.
026/CAB/MIN/ECNPF/98 du 25/06/1998 couverte par la force majeure (guerre de 1998).										

d'ordre

⊐_°

Nom du requérant

titre

de titre

d'obtention Date

Superficie (ha)

Territoire

de dépôt

mandations

Constats de la CIM

de la CIM

Titre post code forestier découlant

et pré moratoire, de l'APF

Date

Recom-

Type

Numéro

z

Requête

5

CIM : Commission Interministérielle ; LI : lettre d'Intention ; GA : Garantie d'Approvisionnement ; C : Convertible ; NC : Non Convertible ; APF : Autorisation de Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale des Recelles Administratives, Domaniales, Judiciaires et de Participation, MECN-T : Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme ; PV : Procès-verbal ; AG : Assemblée Générale Commission Interministerielle de Conversion des Anciens Titres Forestiers Slo Page 17

					i os Titos	n dor An		Commission Interministérialle de Convenien des Anciens Titres Especieur	ion Inter	ommice.
Titre post code forestier, mals provenant de la GA 003/86 du 19/02/1986 pré code forestier relocalisée de Bongandanga/Djolu (Province de l'Equateur) à Basoko/Aketi (Provionce Orientale) avec le même exploitant et réduction de la superficie, avec confirmation de la durée initiale du titre. La société a rempli tous les critères rédhibitoires.	C	26/01/2006	Basoko/aketi	213 740	01/06/2004	030/04	G A	SIFORCO	116	14
Titre post code forestier, mais provenant d'une réduction de la GA 002/86 du 19/02/1986 pré code forestier avec le même exploitant, confirmation de la durée initiale du titre et réduction de la superficie. La société a rempli tous les critères rédhibitoires.	C	26/01/2006	Basoko/Aketi	192 950	01/06/2004	029/04	G _A	SIFORCO	115	ಪ
Titre post code forestier, mais provenant de la GA 02/84 du 21/02/1984 avec réduction de superficie et pré code forestier, avec confirmation de la durée initiale du titre. La société a satisfait à tous les critères rédhibitoires.	C	26/01/2006	Basoko	114 180	01/06/2004	028/04	GA	SIFORCO	114	12
- La société a rempli tous les critères rédhibitoires.	C	26/01/2006	Aketi	293 000	20/03/1989	002/89	GA	SIFORCO	110	=
Constats de la CIM	Recom- mandations de la CIM	Date de dépôt	Territoire	Superficie (ha)	Date d'obtention	Numéro de titre	Type de titre	Nom du requérant	Requête	N° d'ordre

를 토 기			T		1		
Commiss Légende		16		15		d'ordre	2
ion Inter		128		126		n,	Requête
Commission Interministérielle de Conversion des Anciens Titres Forestiers Légende		SODEFOR		SODEFOR			Nom du requérant
onversio		G A		GA		titre	
on des An		020/03		018/03		de titre	Numéro
ciens Titres		04/04/2003		04/04/2003		d'obtention	Date
Forestiers		181 000		190 000		(ha)	Superficie
		Basoko		Ubundu		9	Torritoire
		25/01/2006		25/01/2006		de dépôt	Date
W .		ဂ		റ	de la CIM	mandations	Nec VIII-
	- La société a rédhibitoires.	- Titre post code de la GA 007/0; forestier reloc (Province du l (Province Orient superficie et c initiale.	 - La société a rédhibitoires. 	- Titre post code forestier et pré mais provenant de la GA 02/04/2002 pré code forestier, de Kutu (Province du Bandu Ubundu (Province Orientz confirmation de la durée initiale		Co	•
Page 18	rempli tous les critères	Titre post code forestier, mais provenant de la GA 007/02 du 02/04/2002 pré code forestier relocalisée de Kwamouth (Province du Bandundu) vers Basoko (Province Orientale) avec réduction de la superficie et confirmation de la durée initiale.	rempli tous les critères	Titre post code forestier et pré moratoire, mais provenant de la GA 08/02 du 02/04/2002 pré code forestier, relocalisée de Kutu (Province du Bandundu) vers Ubundu (Province Orientale) avec confirmation de la durée initiale.		Constats de la CIM	•

Administratives, Domaniales, Judiciaires et de Participation, MECN-T : Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme ; PV : Procès-verbal ; AG : Assemblée Générale CIM : Commission Interministérielle ; LI : lettre d'Intention ; GA : Garantie d'Approvisionnement ; C : Convertible ; NC : Non Convertible ; APF : Autorisation de Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale des Rey

B. TITRES NON CONVERTIBLES PAR PROVINCE

Province du Bandundu (18 titres sur 37, soit 49%)

ယ		2			-		9	d'ordre	Z _o
32		⇉			10		=	3	Requête
Ets SENGE SENGE		BIMPE AGRO			BIMPE AGRO			Nom du requerant	
G _A		GA			GA		titre	de	Туре
003/01		0114/00			014/84			1 1 1 1	Numéro
31/12/2001		04/10/2000			19/09/1984			d'obtention	Date
228 800		76 250			198 400			(ha)	Superficie
Oshwe		Inongo			Inongo			Territoire	
13/01/2005		26/01/2006			26/01/2006		de debot	L L K	Date
N _C		N C			N _C		de la CIM	mandations	Recom-
- Titre pré code forestier et pré moratoire, mais abrogé par l'arrêté 055/05 du 22/07/2005, puis réhabilité par l'arrêté 022/06 du 10/06/2006 post code forestier, post moratoire et post décret 05/116. - Non paiement de la redevance de superficie forestière. - Plan de relance incomplet	- Plan de relance incomplet.	 Unité de transformation non fonctionnelle. 	 Pas de paiement intégral de la redevance de superficie forestière. 	- Plan de relance incomplet.	- Unité de transformation non fonctionnelle.	 Pas de palement intégral de la redevance de superficie forestière. 		Constats de la CIM	

Commission Interministérielle de Conversion des Anciens Titres Forestiers

Page 19

Administratives, Domaniales, Judiciaires et de Participation, MECN-T : Ministère de l'Environnement Conservation de la Nature et Tourisme ; PV : Procès-verbal ; AG : Assemblée Générale CIM : Commission Interministérielle ; LI : lettre d'Intention ; GA : Garantie d'Approvisionnement ; C : Convertible ; NO : Non Convertible ; APF : Autorisation de Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale des Mecettes (Administratives, Domaniales, Judiciaires et de Participation, MECN-T : Ministère de l'Environnement Conservation de la Nature et Tourisme ; PV : Procès-verbal : AG : Assemblée Générale

22
7

\$

*

တ	CI	4	N° d'ordre
67	62	43	Requête n°
MILLETIA Spri	MAISON NBK SERVICE	ICHWA	Nom du requérant
드	G _A	GA	Type de titre
017/05	041/05	055/05	Numéro de titre
28/03/2005	22/08/2005	10/10/2005	Date d'obtention
75 465	64 464	100 500	Superficie (ha)
Kwamouth	Mushie	Bagata	Territoire
09/11/2005	23/01/2006	07/01/2006	Date de dépôt
NC	NC	NC	Recom- mandations de la CIM
- Titre post code forestier et post moratoire, provenant d'une APF post code et post moratoire. - Pas de paiement de la redevance de superficie forestière pour la période concernée. - Pas d'unité de transformation. - Plan de relance incomplet.	 Pas de registre de commerce. Pas de paiement intégral de la redevance de superficie forestière. Pas d'unité de transformation. Plan de relance incomplet. 	 Titre post code forestier et post moratoire. Pas de paiement de la redevance de superficie forestière. Pas d'unité de transformation. Plan de relance incomplet. 	Constats de la CIM

Commission Interministérielle de Conversion des Anciens Titres Forestiers

CIM : Commission Interministérielle ; Ll : lettre d'Intention ; GA : Garantie d'Approvisionnement ; C : Convertible ; NC : Non Convertible ; APF : Autorisation de Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale défecttes Administratives, Domaniales, Judiciaires et de Participation, MECN-T : Ministère de l'Environnement ; C : Convertible ; NO : Non Convertible ; APF : Autorisation de Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale défecttes Administratives, Domaniales, Judiciaires et de Participation, MECN-T : Ministère de l'Environnement ; C : Convertible ; NO : Non Convertible ; APF : Autorisation de Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale de l'Environnement ; C : Convertible ; NO : Non Convertible ; APF : Autorisation de Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale de l'Environnement ; C : Convertible ; NO : Non Convertible ; APF : Autorisation de Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale de l'Environnement ; C : Convertible ; NO : Non Convertible ; APF : Autorisation de Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale de l'Environnement ; C : Convertible ; NO : Non Convertible ; APF : Autorisation de Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale de l'Environnement ; C : Convertible ; NO : Non Convertible ; APF : Autorisation de Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale de l'Environnement ; C : Convertible ; NO : Non Convertible ; APF : Autorisation de Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale de l'Environnement ; C : Convertible ; NO : Non Convertible ; APF : Autorisation de Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale de l'Environnement ; C : Convertible ; NO : Non Convertible ; APF : Autorisation de Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale de l'Environnement ; C : Convertible ; NO : Non Convertible ; APF : Autorisation de l'Environnement ; DGRAD : DGR Administratives, Domaniales, Judiciaires et de Participation, MECN-T: Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme; PV: Procès-verbal; AG: Assemblée Générale

5

make the second of the second										***************************************
- Plan de relance incomplet.										
- Pas d'unité de transformation.										
 Pas de paiement de la redevance de superficie forestière pour la période concernée. 	NC	25/01/2006	Oshwe	175 400	22/09/2005	049/05	GA	OLAM CONGO	78	ဖ
- Titre post code forestier et post moratoire.		72.52.1.44								
- Plan de relance incomplet.										
- Pas d'unité de transformation.										
 Pas de paiement intégral de la redevance de superficie forestière. 	NC	25/01/2006	Bolobo	54 400	22/09/2005	047/05	GA	OLAM CONGO	76	∞
- Titre post code forestier et post moratoire.										
- Plan de relance incomplet.			The last of the la							
- Pas d'unité de transformation.										
 Pas de paiement intégral de la redevance de superficle forestière pour la période concernée. 	NC	14/07/2005	Oshwe	53 120	31/05/2003	090/03	Ε	МОЈОВ	70	7
 Titre post code forestier et abrogé le 25/11/2004 par l'arrêté 075/04 et réhabilité par l'arrêté 016/05 du 28/03/05 post moratoire. 										
	de la CIM	200					titre			
Constats de la CIM	mandations	26534	Territoire	(ha)	d'obtention	de titre	d e	Nom du requerant	n _o	d'ordre
	Recom-	Date		Superficie	Date	Numéro	Туре		Requête	Z,
				T		1				

CIM : Commission Interministérielle ; LI : lettre d'Intention ; GA : Garantie d'Approvisionnement ; C : Convertible ; NC : Non Convertible ; APF : Autorisation de Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale des Processes : Administratives, Domaniales, Judiciaires et de Participation, MECN-T : Ministère de l'Environnement, Copagnyation de la Nature et Tourisme ; PV : Procès-verbal ; AG : Assemblée Générale

**
Commission Interministérielle de Conversion des Anciens Titres Forestiers Légende CIM : Commission Interministérielle ; Ll : lettre d'Intention ; GA : Garantie d'Approvisionnement ; C : Convertible ; NC : Non Convertible ; NC :
term erminis aniales
inistérie itérielle ; Ll ; Judiciaires
elle de Converte d'Intention et de Participation
rersio GA: G MEC
n des Barantie N-T : M
s Ancie d'Approv linistère d
ns Titres Fi isionnement; C e l'Environnemen
orestiers : Convertible ; NO nt, Consequation of
C: Non Convertiblide la Nature et To
אר אוניין איניין אייין איניין אייין
: Autor
isation roces-v
de Pros
) pection AG: As
Foresti
> ère ; D(
SRAD:
Page 22 Vertible ; APF : Autorisation de Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale des Recettes et Tourisme ; PV : Procès-verbal ; AG : Assemblée Générale
in Géné
Page 22
• 22 } } Recet
es
) Va

- Pas de plan de relance.										
			5				9	NEGOCE (SAN)	<u> </u>	-
N O		25/01/2006	Mischio 6	140 000	20/08/2005	039/05	n Þ	Sté AFRICAINE DE	દ	1
NC		24/01/2006 et 9/02/2006	Inongo	235 432	14/03/2005	014/05	G _A	PARCAFRIQUE	80	10
c	de la CIM	ne debot				de titre	titre		=	a orare
dati	mandations		Territoire	(ha)	d'obtention	<u> </u>	<u>Q</u>	Nom du requérant	; ·	
Recom-		Date			7 }	Numéro	Туре		Requête	Z,

Administratives, Domaniales, Judiciaires et de Participation, MECN-T : Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme ; PV : Procès-verbal ; AG : Assemblée Générale

5

Kutu
K.
Territoire

Page 23

CIM : Commission Interministérielle ; LI : lettre d'Intention ; GA : Garantie d'Approvisionnement ; C : Convertible ; NC : Non Convertible ; APF : Autorisation de Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale des Metettes Commission Interministérielle ; LI : lettre d'Intention ; GA : Garantie d'Approvisionnement ; C : Convertible ; NC : Non Convertible ; APF : Autorisation de Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale des Metettes Commission Interministérielle ; LI : lettre d'Intention ; GA : Garantie d'Approvisionnement ; C : Convertible ; NC : Non Convertible ; APF : Autorisation de Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale des Metettes Commission Interministérielle ; LI : lettre d'Intention ; GA : Garantie d'Approvisionnement ; C : Convertible ; NC : Non Convertible ; APF : Autorisation de Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale des Metettes Commission Interministerielle ; LI : lettre d'Intention ; GA : Garantie d'Approvisionnement ; C : Convertible ; NC : Non Convertible ; APF : Autorisation de Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale des Metettes Commission Interministerielle ; LI : lettre d'Intention ; GA : Garantie d'Approvisionnement ; C : Convertible ; NC : Non Convertible ; APF : Autorisation de Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale des Metettes Commission de Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale des Metettes Commission de Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale des Metettes Commission de Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale des Metettes Commission de Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale des Metettes Commission de Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale des Metettes Commission de Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale des Metettes Commission de Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale des Metettes Commission de Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale des Metettes Commission de Prospection de Prospection de Prospection de Prospection de Pr

- Plan de relance incomplet.											
- Pas d'unité de transformation.											
 Pas de paiement de la redevance de superficie forestière. 	NC	23/12/2005	Oshwe	240 000	24/12/2002	028/02		SOCIBEX	121	5	
- Titre post code forestier et abrogé par l'arrêté 045/05 du 22/07/05.											· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
- Plan de relance incomplet.											
- Pas d'unité de transformation.							-				
 Pas de paiement de la redevance de superficie forestière. 	N C	23/12/2005	Oshwe	127 000	24/12/2002	027/02	Е	SOCIBEX	120	4	
 Titre post code forestier et abrogé par l'arrêté 046/05 du 22/07/05. 											
	de la CIM	2000				,	titre				,
Constats de la CIM	mandations	de dépôt	Territoire	(ha)	d'obtention	de titre	<u>a</u>	Nom du requérant	,	d'ordre	
	Recom-	Date			7	Numéro	Type		Requête	Z _o	

Administratives, Domaniales, Judiciaires et de Participation, MECN-T : Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme ; PV : Procès-verbal ; AG : Assemblée Générale CIM : Commission Interministérielle ; LI : lettre d'Intention ; GA : Garantie d'Approvisionnement ; C : Convertible ; NC : Non Convertible ; APF : Autorisation de Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale des Recettes Administratives, Domaniales, Judiciaires et de Participation, MECN-T : Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme ; PV : Procès-verbal ; AG : Assemblée Générale

Page 24

SK

							,			
 Pas de paiement de la redevance de la superficie forestière 										
- Titre abrogé par l'arrêté 013/04 du 19/04/2004	č	24/01/2000		234.652	0110011991	004.97	Ş	SOMI CONGO	<u> </u>	
 Pas de registre de commerce, mais présence d'inscription complémentaire au registre de commerce sans mention « exploitation forestière » ou « industrie du bois ». 	5				070614007	034	2		2	7
- Plan de relance incomplet.										
- Pas d'unité de transformation.										
 Pas de paiement intégral de la redevance de superficie forestière pour la période concernée. 										
 Li caduque avant le délai du dépôt des requêtes. 	NC C	13/01/2006	Oshwe	175 400	13/04/2002	008bis/02		SOKAMO	150	16
 Titre pré code forestier, mais abrogé par l'arrêté 059/05 du 22/07/05 et réhabilité par l'arrêté 008/06 du 06/02/2006 post moratoire et post décret 05/116. 										
 Pas de mention « exploitation forestière » ou « industrie du bois » dans les statuts et le registre de commerce. 										
	de la CIM	3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3					titre			

d'ordre

ᇕ

Nom du requérant

de titre

de titre

d'obtention Date

Superficie (ha)

Territoire

de dépôt

mandations

Constats de la CIM

Date

Recom-

Type

Numéro

z

Requête

Commission Interministérielle de Conversion des Anciens Titres Forestiers

DE P

CIM : Commission Interministérielle ; LI : lettre d'Intention ; GA : Garantie d'Approvisionnement ; C : Convertible ; NC : Non Convertible ; APF : Autorisation de Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale des Récèttes Administratives, Domaniales, Judiciaires et de Participation, MECN-T : Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme ; PV : Procès-verbal ; AG : Assemblée Générale B

Administratives, Domaniales, Judiciaires et de Participation, MECN-T : Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme ; PV : Procès-verbal ; AG : Assemblée Générale CIM : Commission Interministérielle ; LI : lettre d'Intention ; GA : Garantie d'Approvisionnement ; C : Convertible ; NC : Non Convertible ; APF : Autorisation de Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale et Administratives, Domaniales, Judiciaires et de Participation, MECN-T : Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme ; PV : Procès-verbal ; AG : Assemblée Générale Commission Interministérielle de Conversion des Anciens Titres Forestiers 5 Page 26

- Plan de relance incomplet.										***
- Pas d'unité de transformation.										
 Pas de paiement de la redevance de superficie forestière. 	NC C	25/01/2006	Kwamouth	28 500	18/01/2005	003/04		TALA TINA SPRL	152	18
- Titre post code forestier et post moratoire.										
- Pas de registre de commerce.										
	de la CIM	ae depot		•		20	titre		=	2
Constats de la CIM	mandations	L L L L L L L L L L L L L L L L L L L	Territoire	(ha)	d'obtention	d +::+	de	Nom au requerant	3	d'ordre
	Recom-	Date	! :	Superficie	Date	Numéro	Туре		Requête	Z _o

? Province du Bas-Congo (9 titres sur 17, soit 53%)

- Plan de relance incomplet										
- Titre post code forestier, post moratoire et rétrocédé au domaine de l'Etat par l'arrêté 016/06 du 11/04/2006, mais provenant du transfert de la GA 004/03 du 25/03/2003 post code forestier ayant appartenu à la SOFORMA	NC	25/01/2006	Luozi	41 500	21/01/2005	008/05	G _A	FORABOLA	40	4
- Titre post code forestier, post moratoire et rétrocédé au domaine de l'Etat par l'arrêté 014/06 du 03/04/2006, mais provenant de la réduction et du transfert sans relocalisation de la GA 018/02 du 31/05/2002.	NC	25/01/2006	Lukula/ Seke-banza	30 336	21/01/2005	007/05	G A	FORABOLA	39	ω
 Titre post code forestler, post moratoire et rétrocédé au domaine de l'Etat par l'arrêté 081/05 du 24/11/2005. 	NC	25/01/2006	Muanda	14 644	21/01/2005	004/05	GA	FORABOLA	36	2
 Gérant non désigné dans les statuts et pas de PV de l'AG (statuts illisibles) Paiement non intégral de la redevance de superficie forestière. 	NC	02/03/2005 et 8/02/2006	Lukula	25 664	29/04/1987	007/87	G _A	АРС/ТЕМУО	Çī	_
Constats de la CIM	Recom- mandations de la CIM	Date de dépôt	Territoire	Superficie (ha)	Date d'obtention	Numéro de titre	Type de titre	Nom du requérant	Requête n°	N° d'ordre

Commission Interministérielle de Conversion des Anciens Titres Forestiers

Page 27

Administratives, Domaniales, Judiciaires et de Participation, MECN-T : Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme ; PV : Procès-verbal ; AG : Assemblée Générale CIM : Commission Interministérielle ; LI : lettre d'Intention ; GA : Garantie d'Approvisionnement ; C : Convertible ; NC : Non Convertible ; APF : Autorisation de Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale des Reparticipation ; GA : Garantie d'Approvisionnement ; C : Convertible ; NC : Non Convertible ; APF : Autorisation de Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale administratives, Domaniales, Judiciaires et de Participation, MECN-T : Ministère de l'Environnement ; Convertible ; NC : Non Convertible ; APF : Autorisation de Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale des Reparticipation ; All : Autorisation de Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale des Reparticipation ; All : Autorisation de Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale des Reparticipation ; All : Autorisation de Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale des Reparticipation ; All : Autorisation de Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale des Reparticipation ; All : Autorisation de Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale des Reparticipation ; All : Autorisation de Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale des Reparticipation ; All : Autorisation de Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale des Reparticipation ; All : Autorisation de Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale des Reparticipation ; All : Autorisation de Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale des Reparticipation ; All : Autorisation de Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale des Reparticipation ; All : Autorisation de Prospection Forestière ; DGRAD : DGRAD :

(Second

5

CIM : Commission Interministérielle ; LI : lettre d'Intention ; GA : Garantie d'Approvisionnement ; C : Convertible ; NC : Non Convertible ; APF : Autorisation de Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale des Reputtes Administratives, Domaniales, Judiciaires et de Participation, MECN-T : Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme ; PV : Procès-verbal ; AG : Assemblée Générale Commission Interministérielle de Conversion des Anciens Titres Forestiers Page 28

- Unité de transformation non fonctionnelle.											
- Pas de paiement intégral de la redevance de superficie forestière.	N C	25/01/2006	Boma	20 224	13/11/1987	0104/87	G A	SAICO CONGO	90	σ	
 Titre pré code forestier et pré moratoire, mais abrogé par arrêté 078/04 du 25/11/2004. 									3	•	
- Unité de transformation non fonctionnelle.											
 Pas de paiement intégral de la redevance de superficie forestière. 	N.C.	25/01/2006	Boma et Lukula	28 928	13/11/198/	0103/8/	Ģ	SAICO CONGO	Q	c	
 Titre pré code forestier et pré moratoire, mais abrogé par l'arrêté 078/04 du 25/11/2004. 	5						?		8	ח	
	de la CIM	-					ure				
Constats de la CIM	mandations	de dépôt	Territoire	(ha)	d'obtention	de titre	de	Nom ou requerant	n,	d'ordre	
	Recom-	Date	•	Superficie	Date	Numéro	Type		Requête	Z,	

Y	A A	ssemblée Générale	ature et Tourisme ; PV : Procès-verbal ; AG : Assemblée Générale	servation de la Nature et T	Administratives, Domaniales, Judiciaires et de Participation, MECN-1 : Ministère de l'Environnement, Conservation de la Na	rticipation, MECN-1 : Mir	ludiciaires et de Pa	maniales, J	Administratives, Dor	J. A
~ `	ection Générale des Récettes	on Forestière ; DGRAD : Dire	ible ; APF : Autorisation de Prospection	Convert	CIM: Commission Interministérielle; LI: lettre d'Intention; GA: Garantie d'Approvisionnement; C: Convertible; NC: Non	ntention ; GA : Garantie c	rielle ; LI : lettre d'I	nterministé	CIM : Commission I	
	Fage 29			ici s	מומולים הימולט הסוכטר				<u>Légende</u>	
^	\ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \	1	J/5	Dre	COMMISSION Interministerielle de Conversion des Anciens Titres Forestiers	Conversion des	nisterielle de	ntermir	Commission	

- Unité de transformation non fonctionnelle.										
 Pas de paiement de la redevance de superficie forestière. 	Z	24/01/2000	Seke-Banza	0000	F01001E000	c c c c c c c c c c c c c c c c c c c	5	DU CONGO (SFC)		•
- Titre post code forestier et post moratoire.	5		Tshela/	30 360	20/09/2005	046/05	G A	STE FORESTIERE	103	20
- Pas de registre de commerce.										
- Plan de relance incomplet.										
- Unité de transformation non fonctionnelle.										
 Pas de paiement de la redevance de superficie forestière. 	N.C.	24/01/2006	Banza	13092	0002/60/02	COOLOGIC	G	OCITAIN MOANUA	90	-
- Titre pré code et pré moratoire, mais abrogé par l'arrêté 050/05 du 22/07/2005 et réhabilité par l'arrêté 005/06 du 01/02/2006 post code forestier, post moratoire et post décret 05/116.	;		Lukula et Seke-)		9	7
	de la CIM						-			
Constats de la CIM	mandations	de dépôt	lerritoire	(ha)	d'obtention	de titre	titre	Month on Teducianit	⊃,	d'ordre
	Recom-	Date	•	Superficie	Date	Numéro	Type		Requête	Z,

Commission Interministérielle de Conversion des Anciens Titres Forestiers
Interm
ninistéri
ielle de
: Conve
rsion d
es Ancie
ins Titro
es Fores
tiers

- Plan de relance absent.										
- Pas d'unité de transformation.										
- Pas de paiement de la redevance de superficie forestière.										
- Titre pré code et pré moratoire, mais abrogé par l'arrêté 048/05 du 22/07/2005.	N C	25/01/2006	Tshela	62 128	07/08/2000	012/00	GA	SOCEMA	119	ဖ
 Pas de mention « exploitation forestière » ou « industrie de bois » dans les statuts et le registre de commerce. 										
	de la CIM	•					ure			
Constats de la CIM	mandations	de dépôt	Territoire	(ha)	d'obtention	de titre	d _e	Nom du requerant	n,	d'ordre
	Recom-	Date		Superficie	Date	Numéro	Туре		Requête	Z,

CIM : Commission Interministérielle ; LI : lettre d'Intention ; GA : Garantie d'Approvisionnement ; C : Convertible ; NC : Non Convertible ; APF : Autorisation de Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale des Résettes Administratives, Domaniales, Judiciaires et de Participation, MECN-T : Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme ; PV : Procès-verbal ; AG : Assemblée Générale

Province de l'Equateur (57 titres sur 69, soit 83%)

 Pas d'unité de transformation. Plan de relance incomplet. 										
 Pas de palement intégral de la redevance de superficie forestière pour la période concernée 	N C	25/01/2006	Befale	185 000	05/02/1994	0029/94	G _A	NKEMA LILOO	N	2
 Titre pré Code forestier et pré moratoire, mais abrogé par l'arrêté 024/02 du 02/04/ 2002 et réhabilité illégalement par l'arrêté 069/04 du 11/10/2004 post du moratoire. 										
- Plan de relance incomplet.										
- Pas d'unité de transformation.										
 Pas de palement intégral de la redevance de superficie forestière en 2005. 	N C	25/01/2006	Befale	240 000	05/02/1994	0028/84	GA	NKEMA LILOO	_	_
 Titre pré code forestier et pré moratoire, mais abrogé par l'arrêté 026/02 du 02/04/ 2002 et réhabilité illégalement par l'arrêté 069/04 du 11/10/2004 post moratoire. 							2	AMBASSADEUR	•	
	de la CIM						25.0			
Constats de la CIM	mandations	de dépôt	Territoire	(ha)	d'obtention	de titre	a	Nom au requerant	a	d'ordre
	Recom-	Date		Superficie	D _{ate}	Numéro	Туре		Requête	Z,

Commission Interministérielle de Conversion des Anciens Titres Forestiers

Z

5

Administratives, Domaniales, Judiciaires et de Participation, MECN-T : Ministère de l'Environnement, Consepvation de la Nature et Tourisme ; PV : Procès-verbal ; AG : Assemblée Générale

Page 31

CIM : Commission interministérielle ; Li : lettre d'intention ; GA : Garantie d'Approvisionnement ; C : Convertible ; NC : Non Convertible ; APF : Autorisation de Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale des Redélies (Administratives, Domaniales, Judiciaires et de Participation, MECN-T : Ministère de l'Environnement, Conseyvation de la Nature et Tourisme ; PV : Procès-verbal ; AG : Assemblée Générale

33 Administratives, Domaniales, Judiciaires et de Participation, MECN-T : Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme ; PV : Procès-verbal ; ÀG : Assemblée Générale

Commi Légende

Page 32	D.	5/R/		Forestiers	iens Titres	on des And	nversi	nission Interministérielle de Conversion des Anciens Titres Forestiers	nission Inter
7									
- Plan de relance incomplet.									
- Pas d'unité de transformation.	č	0002/10/67	rjoin a	1	P 00-1	010,01	Ē		
- Titre post code forestier et post moratoire.	20	37.000	<u> </u>	AA 0008	20/12/2004	048/04	=	BALL FUT MALL A	
- Plan de relance incomplet.									
- Pas d'unité de transformation.									
 Titre pré code forestler et pré moratoire, mais abrogé par arrêté 025/02 du 02/04/ 2002 et réhabilité illégalement par arrêté 069/04 du 11/10/2004, post moratoire. 	NC	25/01/2006	Befale	73 280	05/02/1994	0031/94	GA	AMBASSADEUR NKEMA LILOO	4
- Plan de relance incomplet.									
- Pas d'unité de transformation.									
mais abrogé par arrêté 023/02 du 02/04/ 2002 et réhabilité illégalement par arrêté 069/04 du 11/10/2004, post moratoire.	S	25/01/2006	Djolu	95 000	05/02/1994	0030/94	G A	AMBASSADEUR NKEMA LILOO	ယ
- Titre pré code forestier et pré moratoire									

d'ordre

ુ,

Nom du requérant

de titre

d'obtention

Superficie (Ta)

Territoire

de dépôt

mandations

Constats de la CIM

de la CIM

Date

Recom-

Type

Numéro

ယ

z

Requête

Page 32

CIM : Commission interministérielle ; Li : lettre d'intention ; GA : Garantie d'Approvisionnement ; C : Convertible ; NC : Non Convertible ; APF : Autorisation de Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale des productions de la commission interministérielle ; Li : lettre d'intention ; GA : Garantie d'Approvisionnement ; C : Convertible ; NC : Non Convertible ; APF : Autorisation de Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale des productions de la commission interministérielle ; Li : lettre d'intention ; GA : Garantie d'Approvisionnement ; C : Convertible ; NC : Non Convertible ; APF : Autorisation de Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale des productions de la commission interministerielle ; Li : lettre d'intention ; GA : Garantie d'Approvisionnement ; C : Convertible ; NC : Non Convertible ; APF : Autorisation de Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale des productions de la commission de la commission

MAL

5

Administratives, Domaniales, Judiciaires et de Participation, MECN-T : Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme ; PV : Procès-verbal ; AG : Assemblée Générale CIM : Commission Interministérielle ; LI : lettre d'Intention ; GA : Garantie d'Approvisionnement ; C : Convertible ; NC : Non Convertible ; APF : Autorisation de Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale des Administratives, Domaniales, Judiciaires et de Participation, MECN-T : Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme ; PV : Procès-verbal ; AG : Assemblée Générale Commission Interministérielle de Conversion des Anciens Titres Forestiers Page 33

 Titre post code forestler, mais abrogé par arrêté n°057/05 du 22/07/2005. Palement non intégral de la redevance de superficie forestlère. Pas d'unité de transformation. Plan de relance incomplet. 	NC	25/01/2006	Bolomba	107 000	31/05/2003	089/03	-	BOKANGA	13	œ
- Pas d'unité de transformation	NC	16/12/2005	Basankusu	133 854	07/07/2004	038/04	GA	BBC	œ	7
Titre pré code forestier, mais abrogé par l'arrêté n°027/02 du 02/04/2002, puis réhabilité par l'arrêté 093/04 du 13/12/2004 post moratoire. Palement non intégral de la redevance de superficie forestière. Pas d'unité de transformation.	N C	25/01/2006	Befaie	230 000	05/02/1994	039/94	G A	BALU FUTI MALILA	7	CO.
Constats de la CIM	Recom- mandations de la CIM	Date de dépôt	Territoire	Superficie (ha)	Date d'obtention	Numéro de titre	Type de titre	Nom du requérant	Requête n°	N° d'ordre

- Plan de relance absent.										
 Pas de paiement de la redevance de superficie forestière. 										
- Pas d'unité de transformation.	Z C	25/01/2006		127 300	06/08/1996	032/96	G A	CFE	16	<u></u>
 Titre pré code forestier et pré moratoire, mais abrogé par arrêté 063/04 du 08/09/2004. 										
- Plan de relance incomplet.										
 Unité de transformation non fonctionnelle. 										
 Pas de paiement de la redevance de superficie forestière. 	NC	25/01/2006	Libenge	150 000	04/10/2005	053/05	Е	CFBC	3	6
 Plan de relance incomplet. Titre post code forestier et post moratoire. 										
- Unité de transformation non fonctionnelle.										
 Pas de palement de la redevance de superficie forestière. 	N _C	25/01/2006	Libenge	208 000	11/03/2005	013/05		CFBC	14	ဖ
 Titre post code forestier et post moratoire. 										
	de la CIM									
Constats de la CIM	mandations	de dépôt	Territoire	(ha)	d'obtention	de titre	titre		3	d'ordre
	Recom-	Date	!	Superficie	Date	Numéro	Туре	Non distribution	Requête	Z,
						7				

CIM : Commission Interministérielle ; LI : lettre d'Intention ; GA : Garantie d'Approvisionnement ; C : Convertible ; NC : Non Convertible ; APF : Áutorisation de Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale des Reconstructions Domaniales individues et de Barticipation MECNLT : Ministère de l'Environnement Conservation de la Nature et Tourisme : PV : Procès-verbal : AG : Assemblée Générale Administratives, Domaniales, Judiciaires et de Participation, MECN-T : Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme ; PV : Procès-verbal ; AG : Assemblée Générale

- Plan de relance incomplet										
- Pas d'unité de transformation.								15-1		
- Pas de palement intégral de la redevance de superficie forestière pour la période concernée.	z	du 17/11/05 au 24/01/06	Ingende	30 300	26/09/2005	052/05	G A	COCAF SPRL	24	4
- Titre post code moratoire.										
- Plan de relance incomplet										
- Pas d'unité de transformation.										
- Palement partiel de NC superficie forestière concernée.	z	du 17/11/05 au 24/01/06	Bolomba	250 000	26/09/2005	051/05	G A	COCAF SPRL	23	3
- Titre post code moratoire.										
- Plan de relance incomplet										
- Pas d'unité de transformation.	***									
Pas de palement intégral de la redevance de superficie forestière pour la période concernée.		du 17/11/05 au 24/01/06	Bolomba	195 000	26/09/2005	050/05	G A	COCAF SPRL	22	12
- Titre post code moratoire.										
de la CIM	dela						2			

d'ordre

۳,

Nom du requérant

c

de titre

d'obtention

Superficie (ha)

Territoire

de dépôt

mandations

Constats de la CIM

Date

Recom-

Type

Numéro

۲

Requête

Commission Interministérielle de Conversion des Anciens Titres Forestiers Légende

HE

CIM : Commission Interministérielle ; Ll : lettre d'intention ; GA : Garantie d'Approvisionnement ; C : Convertible ; NC : Non Convertible ; APF : Autorisation de Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale des Récettes Administratives, Domaniales, Judiciaires et de Participation, MECN-T : Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme ; PV : Procès-verbal ; AG : Assemblée Générale 5

SIR

E CE

Commission Interministérielle de Conversion des Anciens Titres Forestiers

16	Ö
	G
27	26
ECODECO	CONCEKA
G A	_
027/05	004/94
04/05/2005	03/11/1994
46 400	137 408
ingend.	Basankusu
23/01/2006	25/01/2006
NC	NC
- Titre post code forestler et post moratoire provenant d'une Li prorogée irrégulièrement (expirée en 1998) par arrêté 043bis/01 du 24/11/2001, mais abrogé par arrêté 058/05 du 22/07/2005. - Pas de registre de commerce. - Pas de palement intégral de la redevance de superficie forestière pour la période concernée. - Pas d'unité de transformation. - Pian de relance incomplet.	- Titre pré code forestier, expiré depuis 1997 et illégalement prorogé en 2002 par arrêté 169/02 du 13/04/2002 (Document inexistant au dossier) et est devenu caduc au moment du dépôt de la requête. - Pas de palement de la redevance de superficie forestière. - Pas d'unité de transformation.

d'ordre

⋾

Nom du requérant

de titre

d'obtention

Superficie (h 8)

Territoire

de dépôt

mandations

Constats de la CIM

de la CIM

Date

Recom-

Numéro

ş

Requête

Administratives, Domaniales, Judiciaires et de Participation, MECN-T : Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme ; PV : Procès-verbal ; ÀG : Assemblée Générale CIM : Commission Interministérielle ; LI : lettre d'Intention ; GA : Garantle d'Approvisionnement ; C : Convertible ; NC : Non Convertible ; APF : Autorisation de Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme ; PV : Procès-verbal ; AG : Assemblée Générale

Commission
mmission Interministérielle de Conversion des Anciens Titres Forestier
de Co
nversion
des Anciens
Titres I
Forestie

7

X

i.,			
Administrativos Domaniales, ludiciaires et de Dadicination, MECN-T, Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature e	CIM : Commission Interministérielle ; Li : lettre d'Intention ; GA : Garantie d'Approvisionnement ; C : Convertible ; NC : Non Convertible ; APF : Autor	Léc	င
3		Légende	Commission interministenelle de Conversion des Anciens Titres Forestiers
Ť	S S	æ	SIL
D	issic		SIO
3	3		<u> </u>
	term		E
D	inist		∄
<u></u>	ériel		SIU
2	<u> </u>		le.
D .	<u></u>		ē
<u></u>	Ť		ē
i i	dint		ĕ
3	entic		Ö
3	 		₹e
Ę	×		SIS
ź	Gara		Š
<u>=</u>			Sec
201	β		A
ğ	ğ		25
D TĪ	ision		S
<u> </u>	nem		Ξ
<u> </u>	ĕ		G
3	0		7
2	ဋ		ĕ
) Be	ě.		Ē
₹ 1	9		7
چ ج	8		
<u> </u>	8		
	ဂ္ဂ		
D.	nyer		
Tourism	Ħ H		
S	₽		
ש קד	 D		~ /
< U	ğ	· ~	$\widetilde{\mathcal{R}}$
<u>g</u>	satio	Ļ,	1
S-Ve	ğ	L	M
ᇟ	Pr		
ourisme : PV : Procès-verbal : AG : A	utorisation de Prospection Fo		
 &	암	\	_
Assemblé	g	K	
56	esti	\	V

 Palement non intégral de la redevance de superficie forestière pour la période concernée. Pas d'unité de transformation. Pian de relance incomplet. 	NC C	25/01/2006	Befale	185 000	05/02/1994	037/94	G A	KUMBELINGA	45	- 9
 Titre pré code forestier, mais abrogé par l'arrêté 028/02 du 02/04/2002 et réhabilité irrégullèrement par l'arrêté n°091/04 du 13/12/2004 post moratoire. 										
 - Pas de registre de commerce mais inscription complémentaire au greffe existante. - Pas de palement de la redevance de superficie forestière. - Pas d'unité de transformation. 	NC C	24/01/2006	ingende	205 072	10/10/2003	141/03	<u></u>	GROUPE LA SEMENCE	42	ထိ
 Titre post code forestier et post moratoire. Pas de paiement de la redevance de superficie forestière pour la période concernée. Pas d'unité de transformation. Plan de relance absent. 	C	23/01/2006	Bumba	131 264	10/10/2005	056/05	GA	ERCO Spri	30	17
Constats de la CIM	mandations de la CIM	de dépôt	Territoire	(ha)	d'obtention	de titre	de	Nom du requérant	ם.	d'ordre
	Recom-	Date		Superficie		Numéro	Type		Requête	Z,

ひるか

Page 37
Forestière ; DGRAD : Direction Générale des Récettes S

Commission Interministérielle de Conversion des Anciens Titres Forestiers

F

₹

		W140
22	22	20
50	48	46
ITB SPRL	ITB SPRL	INTERBUS CONGO SPRL
G A	G _A	G A
030/05	001/04	043/05
16/05/2005	18/01/2005	25/08/2005
80 064	214 700	250 000
Bikoro	Ingende/ Bikoro	Bokungu
24/01/2006	24/01/2006	25/01/2006
NC	NC	N _C
 Titre post code forestier et post moratoire. Plan de relance incomplet. 	 Titre post code forestier et post moratoire, provenant de Li 026/02 du 24/12/2002 post code forestier de la société SICA Spri, qui a été absorbée par ITB. Pian de relance incomplet. 	 Pas de palement de la redevance de superficie forestière pour la période concernée. Pas d'unité de transformation. Pian de relance incomplet.
1		

d'ordre

⊐<mark>,</mark>

Nom du requérant

de titre

d'obtention Date

Superficie

Territoire

de dépôt

mandations

Constats de la CIM

de la CIM

Titre post code forestier et post moratoire

Date

Recom-

Type

Numéro

z

Requête

Page 38

CIM : Commission Interministérielle ; LI : lettre d'Intention ; GA : Garantie d'Approvisionnement ; C : Convertible ; NC : Non Convertible ; APF : Autorisation de Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale administratives, Domaniales, Judiciaires et de Participation, MECN-T : Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme ; Py : Procès-verbal ; AG : Assemblée Générale

全ろべ

Commissio
n Interminis
térielle de
Conversion
Commission Interministérielle de Conversion des Anciens Titres Forestiers
Titres Fo
restiers

- Plan de relance absent.										
- Absence d'une unité de transformation.										
 Pas de paiement de la redevance de superficie forestière. 										
- Absence de registre de commerce.	NC	23/01/2006	lkela	250 000	16/09/2005	045/05	GA	LEYDIA SPRL	57	24
 Statuts ne mentionnant pas « exploitation forestière » ou « industrie du bois ». 							,			
- Titre post code forestier et post moratoire.										
- Plan de relance absent.										
- Absence d'une unité de transformation.							-			
 Pas de paiement de la redevance de superficie forestière pour la période concernée. 										**
- Absence de registre de commerce.	NC	23/01/2006	Bikoro	123 000	16/09/2005	044/05	GA	LEYDIA SPRL	56	23
- Statuts ne mentionnant pas « exploitation forestière » ou « industrie du bois ».										
- Titre post code forestier et post moratoire.										
	de la CIM							And the second s		
Constats de la CIM	mandations	de dépôt	lerritoire	(ha)	d'obtention	de titre	tt de	Molli da Tedaelalit	n _o	d'ordre
	Recom-	Date	•	Superficie	Date	Numéro	Type	Nom de rocciórant	Requête	Z,

Administratives, Domaniales, Judiciaires et de Participation, MECN-T : Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme ; PV : Procès-verbal ; AG : Assemblée Générale Légende

Légende

CIM : Commission Interministérielle ; L1 : lettre d'Intention ; GA : Garantie d'Approvisionnement ; C : Convertible ; NC : Non Convertible ; APF : Autorisation de Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale des Répéttes

COLLINION	Commissi
=	3
	1 1 1 1
<u>-</u>	3.
ล	5
מ	}
	3.
כו	5
	>))
=	5
	commission interministeriette de Collversion des Aliciens

R

Légende Administratives, Domaniales, Judiciaires et de Participation, MECN-T : Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme ; PV : Procès-verbal ; AG : Assemblée Générale CIM : Commission Interministérielle ; LI : lettre d'Intention ; GA : Garantie d'Approvisionnement ; C : Convertible ; NC : Non Convertible ; APF : Autorisation de Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale des Administratives, Domaniales, Judiciaires et de Participation, MECN-T : Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme ; PV : Procès-verbal ; AG : Assemblée Générale

- Plan de relance incomplet.										
- Pas d'unité de transformation.									-	
 Pas de paiement de la redevance de superficie forestière pour la période concernée. 	NC NC	25/01/2006	Basankusu	222 336	14/03/2005	016/05	GA	LUMOO EMILE	60	26
 Absence du Registre de commerce et des statuts. 										}
- Titre post code forestier et post moratoire.										
- Absence d'une unité de transformation.										
 Pas de paiement de la redevance de superficie forestière pour la période concernée. 									93100	
 Pas de mention « exploitation forestière » ou « industrie du bois » dans le registre de commerce. 	NC	25/01/2006	Boende	264 000	14/03/2005	015/05	GA	LUGERERO ZAWADI	58	25
- Titre post code forestier et post moratoire.										
	de la CIM						į			
Constats de la CIM	mandations	de dépôt	Territoire	(ha)	d'obtention	de titre	d de	Nom au requerant	a,	d'ordre
	Recom-	Date	! :	Superficie	Date	Numéro	Type		Requête	~

Titres Forestiers

1	-		
* *	<u>A</u>	E	ဂ္ဂ
	ᆵ	Légende	ĕ
	strat C		nis Lis
	ives	5	Sic
ν.	8	3	Ď
M	mar	<u> </u>	2
		3	err
>	ي جي	<u>.</u>	≕
	E E	<u></u>	nist
L.)	iai :	=	er.
The same of the sa	SEC	<u>-</u>	e l
/	9 9	3	e
	a l	<u>-</u>	e
1	cipa Sign	<u>.</u>	ο C
9	를 를	ś	<u>کل</u>
<u> </u>	₩ 3	5	S
	Ş	G	9
b ,	<u> </u>	ġ 3	de l
		<u>)</u>	Š
	Stère	S	ž
	ap e	2	ier
	<u> </u>	3	ร
	충	B	7
	nne i	<u> </u>	res
	men d	5	7
	Administratives, Domaniales, Judiciaires et de Participation, MECN-T : Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tou	3	Commission Interministérielle de Conversion des Anciens Titres Forestiers
A	onse		sti
, 1	ave a	<u></u>	ers
	<u> </u>	<u>Z</u>	
	g :)	
	a 2	Ŝ	,
		3	
	<u>a</u>	Ď	
-	릴	<u> </u>	
	is a	⊳	
	ο - Τι-	ň	
5	× }	<u>}</u>	2
NEW YEAR	V : Procès-verbal ; AG : Assem		10
-	Sec.		2
<	ě g	ا م	
\mathcal{I}	<u>a</u> 2	D S	
 A	8 3	Š	
,,	: As	<u>;</u>	Δ
	sem	g \2	
	blée		7
	ရှိ ရှိ	Ē	
	ner C	3	A Common of the
_	6 5	D 	
1	· (2
20	7	3	
,	· [<u> </u>	<u></u>
	Ğ	9	3
	Š	<u> </u>	٦.
	Ş	D D	28
2	· -	ž D	0
	V		age 41
	Š	⊅~>> D o	A particular of
< 0	>>	₹	潭
`	~	\	\sim
		`	

- Plan de relance incomplet.										
- Pas d'unité de transformation.			Doenge							
 Titre pré code forestier et abrogé par l'arrêté 029/02 du 02/04/02, mais réhabilité par l'arrêté 068/04 du 11/10/2004 post moratoire. 	S	25/01/2006	Befale/	98 400	05/02/1994	035/94	G _A	MOF CONGO	G G	28
- Plan de relance complet.										
 Pas de paiement de la redevance de superficie forestière pour la période concernée. 	į									
 Titre post code forestier, pré moratoire et abrogé par arrêté 051/04 du 07/05/2004, mais réhabilité irrégulièrement par arrêté 017/06 du 15/05/2006 post moratoire et post décret 05/116. 	N _C	20/01/2006	Bolomba	121 216	31/05/2003	088/03	ဂ A	MEGA BOIS	0 0	27
	de la CIM						titre		:	
Constats de la CIM	mandations	de dépôt	Territoire	(ha)	d'obtention	de titre	G	Nom du requerant	,	d'ordre
	Recom-	Date	! :	Superficie	Date	Numéro	Type		Requête	Z,

1			
Administratives, Domaniales, Judiciaires et de Participation, MECN-T : Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Touri	CIM : Commission Interministérielle ; Li : lettre d'Intention ; GA : Garantle d'Approvisionnement ; C : Convertible ; NC : Non Convertible ;	Légende	Commission Interministérielle de Conversion des Anciens Titres Forestiers
`∶ Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tu	antie d'Approvisionnement ; C : Convertible ; NC : Non Convertit		des Anciens Titres Forestiers
sme ; PV : Procès-vert	ble ; APF : Autorisation de Prospection	700	5/R 1/3
oal ; AG : Assemblée Générale	Forestière ; DGR		5/R / Page 42
	AD : Direction Générale des	6	Page
Z	ŠP.	`	42

Administratives, Domaniales, Judiciaires et de Participation, MECN-T : Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme ; PV : Procès-verbal ; AG : Assemblée Générale

000

 Pas d'unité de transformation. Pian de relance incomplet. 										
 Paiement partiel et tardif de la redevance de superficie forestière pour 2005, dégrèvement du solde de la redevance de superficie forestière par la DGRAD. 	N _C	24/01/2006	Ingende	250 000	26/03/2003	036/03		MOTEMA SPRL	71	30
- Titre post code forestler.										
- Pas d'unité de transformation.										41
 Pas de paiement de la redevance de superficie forestière. 			Befale							
- Titre post code forestier et post moratoire provenant de LI 004/94 expirée depuis 1997 et Illégalement prorogée en 2002 par l'arrêté 169/02 du 13/04/2002 et devenue caduc au moment du dépôt de la requête.	N C	25/01/2006	Boende/	100 000	20/12/2004	047/04	_	MOF CONGO	G G	29
	de la CIM									
Constats de la CIM	mandations	de dépôt	Territoire	(ha)	d'obtention	de titre	de	Nom au requerant	٦,	d'ordre
	Recom-	Date	1 :	Superficie	Date	Numéro	Туре		Requête	Z,

Commission Interministérielle de Conversion des Anciens Titres Forestiers

1 C

d'ordre 32 ಆ z Requête 74 72 ુ SHUSHAN **BOIS YANG** Nouvelle Sté DE MOTEMA SPRL Nom du requérant S <u>_</u> 046/05 037/03 de titre Numéro 20/09/2005 26/03/2003 d'obtention 188 672 250 000 Superficie Ingende Ingende Territoire 25/01/2006 24/01/2006 de dépôt Date mandations de la CIM <mark>က</mark> <mark>က</mark> Plan de relance absent. Pas d'unité de transformation. Pas de palement de la redevance de Pas de mention « exploitation forestière » superficie forestière pour la période et registre de commerce. abrogée par l'arrêté 099/03 du 10/05/2003. et provenant d'une APF 010/02 qui a été Palement partiel et tardif de la redevance concernée. ou « Industrie du bois » dans les statuts Plan de relance incomplet. Pas d'unité de transformation. Titre post code forestier, post moratoire superficie forestière par la DGRAD. dégrèvement du soide de la redevance de de superficie forestière pour 2005, Titre post code forestier. Constats de la CIM

Recom-

Administratives, Domaniales, Judiciaires et de Participation, MECN-T : Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme; PV : Procès-verbal ; AG : Assemblée Générale SIRUB るろう

Page 43

CIM : Commission interministérielle ; Ll : lettre d'Intention ; GA : Garantie d'Approvisionnement ; C : Convertible ; NO : Non Convertible ; APF : Autórisation de Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale des Pécettes ()

Administratives, Domaniales, Judiciaires et de Participation MFCN-T : Ministère de l'Environnement Conservation de la Nature et Tourisme : DV : Prodessable : AC : Assemblée Cénérale : Al :

Le.	
CIM: Comm	Légende

	N C	24/01/2006	Lukolela et Bikoro	229 400	03/06/2003	093/03	GA	SCIBOIS	93	36
- Pas d'unité de transformation.										
 Registre de commerce non conforme. 	NC C	25/01/2006	Bongandanga	242 952	27/01/1995	001/95	GA	SAFO	œ œ	35 5
- Plan de relance incomplet.										
- Unité de transformation non fonctionnelle.										
 Pas de palement de la redevance de superficie forestière pour la période concernée. 	N _C	25/01/2006	Bolomba	63 000	21/04/2005	022/05	GA	PIW	<u>~</u>	34
 Titre post code forestier et post moratoire 				ŀ						
- Plan de relance absent										
- Absence d'une unité de transformation										
 Pas de palement de la redevance de superficie forestière pour la période concernée; 	N _C	15/12/2005	Bongandanga	80 000	10/10/2005	054/05	GA	NTEEKO Spri	75	33
- Titre post code forestier et post moratoire.										
	de la CIM						UL O			
Constats de la CIM	mandations	de dépôt	Territoire	(ha)	d'obtention	de titre	de	Nom du requerant	٦,	d'ordre
	Kecom-	Date	• •	Superficie	Date	Numéro	Type		Requête	Z,

Commission Interministérielle de Conversion des Anciens Titres Forestiers

Administratives, Domaniales, Judiciaires et de Participation, MECN-T : Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme ; PV : Procès-verbal ; AG : Assemblée Générale sion Interministérielle de Conversion des Anciens Titres Forestiers

| Signature | Signatu

5

Administratives, Domaniales, Judiciaires et de Participation, MECN-T : Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme ; PV : Procès-verbal ; AG : Assemblée Générale CIM : Commission Interministérielle ; Li : lettre d'intention ; GA : Garantie d'Approvisionnement ; C : Convertible ; NC : Non Convertible ; APF : Autorisation de Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale des Receites (Administratives, Domaniales, Judiciaires et de Participation, MECN-T : Ministère de l'Environnement, Consegvation de la Nature et Tourisme ; PV : Procès-verbal ; AG : Assemblée Générale

Commission Interministérielle de Conversion des Anciens Titres Forestiers

- Pian de relance incomplet.										
- Absence d'une unité de transformation.									,	
 Pas de palement intégral de la redevance de superficie forestière pour la période concernée. 	NG.	25/01/2006	<u>୮</u> ଜ ଅ ଅ	109 320	25/06/2004	032/04	ဂ >	SICOBOIS	106	4 5
- Plan de relance incomplet.										
- Absence d'une unité de transformation.							ı		,	
 Pas de palement Intégral (partiel) de la redevance de superficie forestière pour la période concernée. 	S	25/01/2006	<u>ட</u> வ வ வ	127 300	10/09/2004	042/04	ဂ >	SICOBOIS	105	39
- Plan de relance incomplet.										
 Pas de paiement de la redevance de superficie forestière pour la période concernée. 	NC .	20/01/2006	Bolomba	189 738	25/06/1998	028/98	G A	SEFOCO	101	38
 Titre pré code forestier et abrogé par l'arrêté n°043/05 du 21/07/05 post moratoire, mais réhabilité par l'arrêté n°078/05 du 04/11/05 en violation du moratoire et du décret 05/116. 	NC	20/01/2006	Ingende et Bolomba	224 000	20/11/1993	008/93	GA	SEFOCO	100	37
	de la CIM						<u> </u>			
Constats de la CIM	mandations	de dépôt	i erritoire	(ha)	d'obtention	de titre	3 8	Nom au requerant	n,	d'ordre
	Xecom-	Date	•	Superficie	Date	Numéro	Туре		Requête	z

SKUD

Légende

CIM : Commission Interministérielle ; LI : lettre d'Intention ; GA : Garantie d'Approvisionnement ; C : Convertible ; NC : Non Convertible ; APF : Autorisation de Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale des Rivers des Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale des Rivers des Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale des Rivers des Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale des Rivers des Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale des Rivers des Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale des Rivers des Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale des Rivers des Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale des Rivers des Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale des Rivers des Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale des Rivers des Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale des Rivers des Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale des Rivers des Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale des Rivers des Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale des Rivers des Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale des Rivers des Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale des Rivers des Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale des Rivers des Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale des Rivers des Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale des Rivers des Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale des Rivers des Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale des Rivers des Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale des Rivers des Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale des Rivers des Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale des Rivers des Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale des Rivers des Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale des Rivers des Prospection Générale des Rivers des Prospection Générale des Rivers des Prospection Générale des Rivers des Rivers des Rivers des Pr Commission Interministérielle de Conversion des Anciens Titres Forestiers

Administratives, Domaniales, Judiciaires et de Participation, MECN-T : Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme ; PV : Procès-verbal ; AG : Assemblée Générale

	,	1	
43	42	2	N° d'ordre
113	112	107	Requête n°
SIFORCO	SIFORCO	SICOBOIS	Nom du requérant
G _A	GA	GA.	Type de titre
027/04	026/04	033/04	Numéro de titre
01/06/2004	01/06/2004	25/06/2004	Date d'obtention
181 980	249 050	158 130	Superficie (ha)
Bongandanga/ Djolu	Bongandanga	F 69 50 50 50 50	Territoire
26/01/2006	26/01/2006	25/01/2006	Date de dépôt
N _C	NC	NC	Recom- mandations de la CIM
- Titre post code forestier provenant de la réduction de GA 1236/80 du 28/07/1980 pré code forestier et pré moratoire avec confirmation de la durée initiale, mais expiré le 28/07/2005 et donc non valide à la publication du décret 05/116 et prorogé par l'arrêté 080/05 du 15/11/2005 post décret 05/116.	- Titre post code forestier provenant de la réduction de GA 1236/80 du 28/07/1980 pré code forestier et pré moratoire avec confirmation de la durée initiale, mais expiré le 28/07/2005 et donc non vailde à la publication du décret 05/116 et prorogé par l'arrêté 079/05 du 15/11/2005 post décret 05/116.	 Pas de palement intégral de la redevance de superficie forestière pour la période concernée. Absence d'une unité de transformation. Pian de relance incomplet. 	Constats de la CIM

5/R(

CIM : Commission Interministérielle ; Ll : lettre d'Intention ; GA : Garantie d'Approvisionnement ; C : Convertible ; NC : Non Convertible ; APF : Autórisation de Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale des Acettes () / Administratives, Domaniales, Judiciaires et de Participation, MECN-T : Ministère de l'Environnement, Consequation de la Nature et Tourisme ; PV : Procès-verbal ; AG : Assemblée Générale Com

d'ordre

⊐°

Nom du requérant

de titre

d'obtention

Superficie

Territoire

de dépôt

mandations

Constats de la CIM

de la CIM

Titre post code forestier et post

Date

Recom-

Type

Numéro

۲

Requête

		47 123					46		
		Sté LONGELE (SOCOLO)				(SOCOLO)	Sté LONGELE		
- 16-16-16-16		G A					G A		
		033/94					032/94		
		05/02/1994	******				05/02/1994		
		127 500					199 650		
		Befale					Djolu		
		25/01/2006		25/01/2006					
		N C				;	N C		de la CIM
- Plan de relance incomplet.	- Unité de transformation non fonctionnelle.	 Statuts sans mention «exploitation forestière » ou « industrie du bois » et registre de commerce faisifié. 	 Titre post code forestier, abrogé par arrêté 033/02 du 02/04/2002 et irrégulièrement réhabilité par arrêté 090/04 du 13/12/2004 post moratoire. 	- Plan de relance incomplet.	 Unité de transformation non fonctionnelle. 	 Pas de paiement intégral de la redevance de superficie forestière pour la période concernée. 	- Statuts sans mention «exploitation forestière» ou «industrie du bois» et registre de commerce faisifié.	 Titre pré code forestier, abrogé par arrêté 032/02 du 02/04/2002 et irrégullèrement réhabilité par arrêté 090/04 du 13/12/2004 post moratoire. 	

d'ordre

٦,

Nom du requérant

de titre

d'obtention Date

Superficie (ha)

Territoire

de dépôt

mandations

Constats de la CIM

Date

Recom-

Type

Numéro

z

Requête

Commission Interministérielle de Conversion des Anciens Titres Forestiers

K

*

CIM : Commission Interministérielle ; LI : lettre d'Intention ; GA : Garantie d'Approvisionnement ; C : Convertible ; NC : Non Convertible ; APF : Autorisation de Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale des Busattes Administratives, Domaniales, Judiciaires et de Participation, MECN-T : Ministère de l'Environnement, Conseptation de la Nature et Tourisme ; PV : Procès-verbal ; AG : Assemblée Générale Bale

Page 48

N

5

2) /Se			A		W	7	K	>	Ŕ	Ź
AG : As	lature et Tourisme ; PV : Procès-verbal ; AG : A	re et Tourisme ; P	tion de la Natur	onnement, Conserval	Administratives, Domaniales, Judiciaires et de Participation, MECN-T : Ministère de l'Environnement, Conservation de la N	on, MECN	e Participation	Judiciaires et di	omaniales,	Administratives, Di	
pection	Convertible ; APF : Autorisation de Prospection	invertible ; APF : A	; NC : Non Co	nent ; C : Convertible	CIM : Commission interministérielle ; LI : lettre d'Intention ; GA : Garantie d'Approvisionnement ; C : Convertible ; NC : Non	; GA : Ga	e d'Intention	térielle ; Ll : lettr	Interminis	CIM : Commission	_
										Légende	
	5/RM)	5/RM)		tres Forestiers	Commission Interministérielle de Conversion des Anciens Titres Forestiers	version	de Con	inistérielle	Interm	Commission Interm	

z	Requête		Type	Numéro	Dante.	Superficie		Date	Recom-	
d'ordre	٦,	Nom au requerant	d	de titre	d'obtention	(ha)	Territoire	de dépôt	mandations	Constats de la CIM
			111						de la CIM	
****										 Pas de statuts notariés et de registre de commerce avec mention « exploitation forestière » ou « industrie du bols ».
48	125 a	SODAIKEL	G _A	023bl s /95	12/12/1995	121 216	Bolomba	25/01/2006	NC	 Pas de palement intégral de la redevance de superficie forestière pour la période concernée.
										- Pas d'unité de transformation.
										- Plan de relance absent.
										 Pas de statuts notariés et de registre de commerce avec mention « exploitation forestière » ou « industrie du bois ».
48	125 b	SODAIKEL	GA	023/95	12/12/1995	198 784	Bolomba	25/01/2006	N C	 Pas de palement de la redevance de superficie forestière.
										- Pas d'unité de transformation.
										- Plan de relance absent.
49	133	SODEFOR	G A	025/03	04/04/2003	168 000	Bumba	25/01/2006	NC C	 Titre post code forestier, provenant de la réduction de superficie de la GA 004/84 du 05/04/1984 d'Inongo (Province du Bandundu) et relocalisée vers Bumba (Province de l'Equateur), pré code
	ē		5				0 2 2 2 8	F)(0.17	Ž	ae l'Equateur), pre avec même exploitant et on de la durée initiale du 2009 et non 2019 telle se dans la convention.

Page 49

ion de Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale des Récettes is-verbal ; AG : Assemblée Générale

Légende Commission Interministérielle de Conversion des Anciens Titres Forestiers

54	55	52	<u> 7</u>	50	
149	148	147	146	145	
SOFORMA	SOFORMA	SOFORMA	SOFORMA	SOFORMA	
GA	GA	GA	GA	GA	
033/03	008/03	007/03	006/03	005/03	
25/03/2003	25/03/2003	25/03/2003	25/03/2003	25/03/2003	
115 000	150 000	000 09	175 000	96 000	
Monkoto	Bumba/Lisala	Bolomba	Befale/ Boende	Lukolela	
25/01/2006	25/01/2006	25/01/2006	25/01/2006	25/01/2008	
NC	č	NC NC	NC	NC	de la CIM
 Changement statutaire de 2004 désignant les nouveaux dirigeants sans l'acte notarié et absence d'inscription complémentaire au registre de commerce. 	 Changement statutaire de 2004 désignant les nouveaux dirigeants sans l'acte notarié et absence d'inscription complémentaire au registre de commerce. 	 Changement statutaire de 2004 désignant les nouveaux dirigeants sans l'acte notarié et absence d'inscription complémentaire au registre de commerce. 	 Changement statutaire de 2004 désignant les nouveaux dirigeants sans l'acte notarié et absence d'inscription complémentaire au registre de commerce. 	 Changement statutaire de 2004 désignant les nouveaux dirigeants sans l'acte notarié et absence d'inscription complémentaire au registre de commerce. 	

d'ordre

⊐<mark>,</mark>

Nom du requérant

titre

de titre

d'obtention Date

Superficie (ha)

Territoire

de dépôt

mandations

Constats de la CIM

Date

Recom-

Type

Numéro

z

Requête

Administratives, Domaniales, Judiciaires et de Participation, MECN-T : Ministère de l'Environnement, Consequetton de la Nature et Tourisme ; PV : Procès-verbal ; AG : Assemblée Générale CIM : Commission Interministérielle ; LI : lettre d'intention ; GA : Garantie d'Approvisionnement ; C : Convertible ; NC : Non Convertible ; APF : Autorisation de Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale des Ré

N K K N N	Legerine CIM: Commission Interministérielle; LI: lettre d'Intention; GA: Garantie d'Approvisionnement; C: Convertible; NC: Non Convertible Administratives, Domaniales, Judiciaires et de Participation, MECN-T: Ministère de l'Environnement, Conservatjon de la Nature et Tour	Commission Interministérielle de Conversion des Anciens Titres Forestiers
À →	intie d'Approvisionnement ; C : Convertible ; NC : Non Convertit : Ministère de l'Environnement, Conservatjon de la Nature et T	des Anciens Titres Forestiers
1 Pru	ble ; APF : Autorisation de Prospection Forestière ; DGF ourisme ; PV : Procès-verbal ; AG : Assemblée Général	Sh Dh
5	; APF : Autorisation de Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale des Receivisme ; PV : Procès-verbal ; AG : Assemblée Générale	Page 51
>> Al	tion Générale des Receites	Page 51

- Pas d'unite de transformation Pian de relance incomplet.										
- Pas de palement de la redevance de superficie forestière pour la période concernée.	NC	25/01/2006	Libenge	147 328	12/02/2005	010/05		ZONGO BOIS	156	57
- Titre post code forestier et post moratoire.				:						
 Mention « exploitation forestière » ou « industrie du bois » absente dans les statuts et le registre de commerce. 										
- Titre post code forestier et post moratoire, provenant de la LI 053/03 du 13/05/2003 post code forestier, elle-même découlant d'une APF 056/03 du 13/05/2003 post code forestier.	NC	25/01/2006	Bumba	246 000	12/07/2005	035/05	GA	TRANS M SPRL	<u> </u>	5 5
 Mention « exploitation forestière » ou « industrie du bois » absente dans les statuts et le registre de commerce. 										
 Titre post code forestier et post moratoire, provenant de la LI 055/03 du 13/05/2003 post code forestier. 	N C	25/01/2006	Befale	250 000	12/07/2005	034/05	G A	TRANS M SPRL	154	y,
	de la CIM						ure			
Constats de la CIM	mandations	de dépôt	Territoire	(ha)	d'obtention	de titre	<u>.</u>	Nom du requerant	a	d'ordre
	Recom-	Date		Superficie	Date	Numéro	Туре		Requête	N°

4. Province du Kasai Occidental (2 titres sur 2, soit 100%)

- Plan de relance absent.										
- Pas d'unité de transformation.							***************************************			
 Pas de palement intégral de la redevance de superficie forestière. 	N.C.	25/11/2005	llebo	78 262	01/07/1991	005/91	gA	TRADING	73	N
 Titre pré code forestier et pré moratoire, abrogé par arrêté 048/02 du 02/04/2002, puis réhabilité par arrêté 0128/03 du 22/06/2003, post code forestier. 								MWANA MBUJI		
- Plan de relance incomplet.										
- Pas d'unité de transformation.										
 Pas de palement intégral de la redevance de superficie forestlère pour la période concernée. 	N _C	23/01/2006	Demba	72 600	22/08/2005	042/05	G A	MAISON NBK SERVICE	တ ယ	
- Pas de registre de commerce.										
	de la CIM						titre			
Constats de la CIM	mandations	de dépôt	Territoire	(ha)	d'obtention	de titre	8	Nom du requerant	z ,	d'ordre
	Recom-	Date		Superficie		Numéro	Туре		Requête	Z,

Commission Interministérielle de Conversion des Anciens Titres Forestiers

Administratives, Domaniales, Judiciaires et de Participation, MECN-T : Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme ; PV : Procès-verbal ; AG : Assemblée Générale CIM : Commission Interministérielle ; Ll : lettre d'Intention ; GA : Garantie d'Approvisionnement ; C : Convertible ; NC : Non Convertible ; APF : Adtorisation de Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale des Receives Administratives, Domaniales, Judiciaires et de Participation, MECN-T : Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme ; PV : Procès-verbal ; AG : Assemblée Générale

ភ Province du Kasai Oriental (1 titre sur 1, soit 100%)

 Plan de relance absent. 									,	
- Pas d'unité de transformation.							***			
 Pas de palement de la redevance de superficie forestière. 	į									7,5 8
 Pas de mention « exploitation forestière » ou industrie du bols » dans le registre de commerce. 	Z C	25/01/2006	Lubefu	254 400	04/04/1997	028/97	E	BOIS KASAÏ	₹	
 Titre pré code forestier et pré moratoire, caduc, car Li expirée depuis le 04/04/2000. 										1.19.00
	de la CiM	ae aepot				de title	titre		1	a orare
Constats de la CIM	mandations		Territoire	(ha)	d'obtention		O. BD	Nom du requérant	5 0	
	Recom-	Date			7	Numéro	Туре		Requête	ş

Commission Interministérielle de Conversion des Anciens Titres Forestiers

Administratives, Domaniales, Judiciaires et de Participation, MECN-T : Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme ; PV : Procès-verbal ; AG : Assemblée Générale CIM : Commission Interministérielle ; LI : lettre d'Intention ; GA : Garantie d'Approvisionnement ; C : Convertible ; NC : Non Convertible ; APF : Autorisation de Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale administratives, Domaniales, Judiciaires et de Participation, MECN-T : Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme ; PV : Procès-verbal ; AG : Assemblée Générale No.

'1'

Page 53

A

<u>ۍ</u> Province Orientale (13 titres sur 30, soit 43%)

Commission Interministérielle de Conversion des Anciens Titres Forestiers

Administratives, Domaniales, Judiciaires et de Participation, MECN-T : Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme ; PV : Procès-verbal ; AG : Assemblée Générale CIM : Commission Interministérielle ; LI : lettre d'Intention ; GA : Garantie d'Approvisionnement ; C : Convertible ; NC : Non Convertible ; APF : Autorisation de Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale des Récettes Administratives, Domaniales, Judiciaires et de Participation, MECN-T : Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme ; PV : Procès-verbal ; AG : Assemblée Générale Be 5

Page 54

20

	21/09/2004 post code forestler et post 21/09/2004 post code forestler et post moratoire, elle-même provenant de 2 autres Li 021 et 023 du 26/06/2002 précode forestler à Dekese (Province du Kasaï occidental) ayant appartenu à la société SICA SPRL absorbée par ITB (Impossibilité de vérifier l'étendue de la superficie vu l'absence de 2 Li de 2002 dans le dossier).	24/01/2006 NC	Basoko	224 140	18/01/2005	002/04	G A	ITB SPRL	49	Oi
							<u> </u>			
		26/03/2005 NC	Ubundu	60 000	28/06/1981	002/81	<u></u>	KOMBELE SPRL	4	4
IKOMBELE SPRL LI 002/81 28/06/1981 60 000 Ubundu								_,		
IKOMBELE SPRL LI 002/81 28/06/1981 60 000 Ubundu							_			_

d'ordre

ᇕ

du requérant

titre

de titre

d'obtention Date

Superficie (ha)

Territoire

de dépôt

mandations

Constats de la CIM

de la CIM

Date

Recom-

ş

Requête

Nom

Type

Numéro

THE STATE OF THE S I : Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme ; PV : Procès-verbal ; AG : Assemblée Générale

Page 56	A	M/D/18		Forestiers	ciens Titres	on des And	nversi	Commission Interministérielle de Conversion des Anciens Titres Forestiers	ion Interi	ommiss
Absence d'une unité de transformation. Plan de relance incomplet										
Pas de palement de la redevance de superficie forestière pour la période concernée.	NC.	25/07/2008	Counqu	242	C002/40/2	010/05	G		ď	-
Pas de mention « exploitation forestière » ou « industrie de bois » dans le registre de commerce.	5						?		5	4
Titre post code forestler et post moratoire.	g.									
Plan de relance incomplet	•									
Registre de commerce sans mention « l'exploitation forestière » ou « industrie du bois ».	•									
Statuts non notarlés et ne mentionnant pas «exploitation forestière» ou «industrie du bols».	К	20/01/2006	Ubundu	43 700	02/07/2004	037/04	GA	KTC	9	0
Titre post code forestier et provenant de la GA 015/96 du 27/01/1996 pré code forestier avec le même expioitant et confirmation de la durée initiale mais ayant connue une extension de superficie significative.										
	de la CIM						5			
Constats de la CIM	mandations	de dépôt	i erritoire	(ha)	d'obtention	de titre	d	du requérant	ુ	d'ordre
	Recom-	Date	•	Superficie	Date	Numéro	Type	Nom	Requête	Z,

Légende

CIM : Commission Interministérielle ; LI : lettre d'Intention ; GA : Garantie d'Approvisionnement ; C : Convertible ; NC : Non Convertible ; APF : Autorisation de Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale and Recettes (Administratives, Domaniales, Judiciaires et de Participation, MECN-T : Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme ; PV : Procès-verbal ; AG : Assemblée Générale Administratives, Domaniales, Judiciaires et de Participation, MECN-T : Ministère de l'Environnement, Conservațion de la Nature et Tourisme ; PV : Procès-verbal ; AG : Assemblée Générale

) ~

F	-	- .
_	_	

 Titre post code forestier et pré moratoire, provenant des GA 009/95 et 008/95 du 06/07/1995, relocalisées avec le même exploitant et réduction de la superficie, mais durée initiale de 2 titres non respectée. 	NC	25/01/2006	lsangi	84 700	29/06/2004	034/04	G _A	SAFBOIS	86	10
 Pas d'unité de transformation. Pian de relance incomplet. 										
 Pas de paiement de la redevance de superficie forestière pour la période concernée. 	N _C	25/01/2006	Ubundu	75 900	22/09/2005	048/05	G A	OLAM CONGO	77	ဖ
 Titre post code forestier et post moratoire. 										
- Plan de relance incomplet.										
- Pas d'unité de transformation.										
 Pas de palement de la redevance de superficie forestière pour la période concernée. 	N C	25/01/2006	lsangi/Opala	230 000	12/04/2005	019/05	GA	LUMOO EMILE	9	00
- Absence du Registre de commerce et des statuts.										
- Titre post code forestier et post moratoire.										
	de la CIM						50			
Constate de la CIM	mandations	de dépôt	Territoire	(ha)	d'obtention	de titre	i e	du requérant	n.	d'ordre
	Recom-	Date		Superficie	Date	Numéro	Туре	Nom	Requête	Z,

Commission Interministérielle de Conversion des Anciens Titres Forestiers

Lundi	Commi
	ssion
	Intermi
	nistérie
	Ä
	de
	Conv
	ersion/
	des
	Anciens
	Titres
	Commission Interministérielle de Conversion des Anciens Titres Forestier

erunia er la i aßa er collilliai ca										
- Mention « exploitation forestière » ou « industrie du bois » absente dans les										
- Titre post code forestier et post moratoire provenant de la Li n°044/04 du 24/09/2004 post code forestier et post moratoire (inexistant dans le dossier), eile-même provenant de la Li n°056/03 du 15/05/2003 post code forestier (inexistant dans le dossier), relocalisée de Businga (Province de l'Equateur) vers Bafwasende/Banalla (Province Orientale).	N _C	25/01/2006	Bafwasende/ Banalla	250 000	12/07/2005	033/05	G A	TRANS M SPRL	153	ಪ
- Changement statutaire de 2004 désignant les nouveaux dirigeants sans l'acte notarié et absence d'inscription complémentaire au registre de commerce.	N _C	25/01/2006	Basoko	200 000	25/03/2003	00/600	GA	SOFORMA	144	12
 Changement statutaire de 2004 désignant les nouveaux dirigeants sans l'acte notarié et absence d'inscription complémentaire au registre de commerce. 	N _C	25/01/2006	Opala	200 000	25/03/2003	002/03	G _A	SOFORMA	143	±
	de la CIM	4 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6					titr e			
Constats de la CIM	mandations		Territoire	(ha)	d'obtention	de titre	Q .	du requérant	٦,	d'ordre
	Xecom-	Date		Superficie	Date	Numéro	Type	Nom	Requête	Z,

S

Administratives, Domaniales, Judiciaires et de Participation, MECN-T : Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme ; PV : Procès-verbal ; AG : Assemblée Générale CIM : Commission Interministérielle ; Li : lettre d'Intention ; GA : Garantie d'Approvisionnement ; C : Convertible ; NC : Non Convertible ; APF : Autorisation de Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale de Décettes Administratives, Domaniales, Judiciaires et de Participation, MECN-T : Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme : PV : Procès-verbal : AG : Assemblée Générale

C. REQUETES IRRECEVABLES ET TITRES NON CONVERTIBLES PAR PROVINCE

Provinces du Bandundu (2 titre sur 37, soit 5%)

spri » ne concernait une requête de conversion, elle n'est qu'une simple demande de Lettre d'Intention.	NC C	24/01/2006				Non attribué	de de	SICA MUSUSU Spri	104	2
Le dossier introduit par « SICA Mususu						Tltre	Simple			
 Dossier non recevable car le MECNT devra donner un autre statut p.ex. « Réserve » a ce titre. 	NC	23/01/2006	Oshwe	218 128	01/07/2005	032/05	Ξ	RESERVE STRATEGIQUE Grie	84	
	de la CIM									
Constats de la CIM	mandations	de dépôt	lerritoire	(ha)	d'obtention	de titre	de titre	du requérant	7	d'ordre
	Recom-	Date		Superficie	Date	Numéro	Туре	Nom	Requête	Z

Commission Interministérielle de Conversion des Anciens Titres Forestiers

Page 59

Administratives, Domaniales, Judiciaires et de Participation, MECN-T : Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme ; PV : Procès-verbal ; AG : Assemblée Générale CIM : Commission Interministérielle ; Ll : lettre d'Intention ; GA : Garantie d'Approvisionnement ; C : Convertible ; NC : Non Convertible ; APF : Autorisation de Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale des decettes (Administratives, Domaniales, Judiciaires et de Participation, MECN-T : Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme ; PV : Procès-verbal ; AG : Assemblée Générale

BM 1.1c

? Province du Bas-Congo (5 titres sur 17, soit 29%)

- Plan de relance incomplet.										
 Pas de paiement de la redevance de superficie forestière. Pas d'inité de transformation 			,							
- Pas des statuts et pas de registre de commerce.	Z O	01/02/2006	Muanda	23 744	12/01/1991	001/91	GA	MALIBA	65/3b/s	N
 Requête irrecevable pour dépôt tardif, cfr 05/116. 										1 0 1 7 7
- Plan de relance incomplet.										
- Pas d'unité de transformation.										
 Pas de palement de la redevance de superficie forestière. 	č	01/02/2000					\$	ļ		
 Pas des statuts et pas de registre de commerce. 	Z O	01/02/2008		5 278	13/11/1987	0101/87	G A	MALIBA	64/2bis	_
- Requête irrecevable pour dépôt tardif, cfr 05/116.										
	de la CIM	-					- G			
Constats de la CIM	mandations	de dépôt	Territoire	(ha)	d'obtention	de titre	; e	du requérant	٦,	d'ordre
	Recom-	Date		Superficie	Date	Numéro	Туре	Nom	Requête	Z,

Commission Interministérielle de Conversion des Anciens Titres Forestiers

Administratives, Domaniales, Judiciaires et de Participation, MECN-T : Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme ; PV : Procès-verbal ; AG : Assemblée Générale Legende

Leg

CIM : Commission Interministérielle ; Ll : lettre d'Intention ; GA : Garantie d'Approvisionnement ; C : Convertible ; NC : Non Convertible ; APF : Autorisation de Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale des Recettes Administratives, Domaniales, Judiciaires et de Participation, MECN-T : Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme ; PV : Procès-verbal ; AG : Assemblée Générale Commission Interministérielle de Conversion des Anciens Titres Forestiers 94/5b/s 87/4b/s SCIERIE MBANDA SAFECO Q Q S 0085/87 017/87 13/11/1987 29/04/1987 36 160 73 088 Seke-Banza Muanda Lukula et 17/02/2006 13/02/2006 de la CIM <mark>က</mark> <mark>က</mark> - Pas de palement de la redevance de la Requête irrecevable pour dépôt tardif, cfr Titre pré code forestier et pré moratoire, mais abrogé par l'arrêté 047/05 du 22/07/2005, puis réhabilité par l'arrêté 09/06 du 17/02/2006, post moratoire et Plan de relance incomplet Unité de transformation non fonctionnelle. Pas de palement intégral de redevance de superficie forestière. Pas de registre de commerce. décret 05/116. la superficie forestière. décret 05/116. Requête irrecevable pour dépôt tardif, cfr post décret.

d'ordre

٦°

du requérant

de titre

d'obtention

Superficie

Territoire

de dépôt

mandations

Constats de la CIM

Date

Recom-

z

Requête

Nom

Type

Numéro

Ú	1		_	
		>		$\overline{}$

Commiss Légende CIM : Comm	U i
sion Inter	95/6b/s
ministérie es, Judiciaires	SCIERIE MBANDA
et de Participa	BANDA
nversion on; GA: Ga	6
des Anci- arantie d'Appro	005/95
Commission Interministérielle de Conversion des Anciens Titres Forestiers Légende CIM : Commission interministérielle ; LI : lettre d'Intention ; GA : Garantie d'Approvisionnement ; C : Convertible ; NC : Non Convertible ; Not : Non	23/03/1995
orestiers : Convertible ; Nont, Conservation	21 312
C : Non Convertible ;	Tshela
SIR	13/02/2006
de Prospection de Prospection	N C
ction Forestière ; DGR/	- Requête irrecevable décret 05/116. - Titre pré code fores mais abrogé par 22/07/2005, puis r. 006/06 du 01/02/200 post moratoire et po post moratoire et po post moratoire et po post moratoire forestière. - Unité de transformat de relance inco
AD: Direction Gér	Requête irrecevable pour dép décret 05/116. Titre pré code forestier et pu mais abrogé par l'arrêté 22/07/2005, puis réhabilité 006/06 du 01/02/2006, post cc post moratoire et post décret. Pas de palement de la rede superficie forestière. Unité de transformation non formation de relance incomplet.
Commission Interministérielle de Conversion des Anciens Titres Forestiers SUGD Page 62 Légende OM: Commission Interministérielle ; LI : lette d'intention ; GA : Garanté d'Approvisionnement ; C : Convertible ; NC : Non Convertible ; AFF : Autorisation de Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale dey/Recettes Convertibles ; MC : Non Convertible ; NC : N	- Requête irrecevable pour dépôt tardif, cfr décret 05/116. - Titre pré code forestier et pré moratoire, mais abrogé par l'arrêté 049/05 du 22/07/2005, puis réhabilité par l'arrêté 006/06 du 01/02/2006, post code forestier, post moratoire et post décret. - Pas de palement de la redevance de la superficie forestière. - Unité de transformation non fonctionnelle.

d'ordre

ત્રું

du requérant

d

de titre

Date d'obtention

Superficie (ha)

Territoire

de dépôt

mandations

Constats de la CIM

de la CIM

Date

Recom-

z

Requête

Nom

Type

Numéro

ω Province de l'Equateur (2 titres sur 69, 3%)

			Section of the sectio		Comment of the Commen	STORE THE SECTION OF THE PROPERTY OF THE PARTY.	The second secon			Chief Control of the	STATE OF THE PERSON OF THE PER
	- Plan de relance absent.						Committee of the Commit			Account of the second second second	
ormation.	- Pas d'unité de transformation.										
de la redevance de	- Pas de paiement de superficie forestière.										
gistre de commerce,	 Pas des statuts et registre de commerce, PV de l'AG ou du CA. 	N C	20/03/2006	Ingende	81 000	17/12/1991	008/91	GA	SOCONEG	124/7bis	N
er et pré moratoire.	- Titre pré code forestier et pré moratoire.										
pour dépôt tardif, cfr	 Requête irrecevable pour dépôt tardif, cfr décret 05/116. 										
nplet.	- Plan de relance incomplet										
ormation.	- Pas d'unité de transformation.										
égral de la redevance re.	 Pas de palement intégral de la redevance de superficie forestière. 										
Titre pré code forestier et pré moratoire, abrogé par l'arrêté n°093/02 du 02/04/2002 pré code forestier et pré moratoire, mais réhabilité par l'arrêté 003/06 du 20/01/2006 post code forestier, post moratoire et post décret 05/116.	- Titre pré code forestier et pré moratoire, abrogé par l'arrêté n°093/02 du 02/04/2002 pré code forestier et pré moratoire, mais réhabilité par l'arrêté 003/06 du 20/01/2006 post code forestier, post moratoire et post décret 05/116.	N C	13/03/2006	Boende	250 000	02/04/1997	025/97	Ľ	Ets Grand-Jo	31/1bis	
pour dépôt tardif, cfr	 Requête irrecevable pour dépôt tardif, cfr décret 05/116. 							****			
		de la CIM									
Constats de la CIM	Constats	mandations	de dépôt	Territoire	(ha)	d'obtention	de titre	† c	du requérant	a	d'ordre
		Recom-	Date	• •	Superficie	Date	Numéro	Туре	Nom	Requête	Z,

CIM : Commission Interministérielle ; LI : lettre d'Intention ; GA : Garantie d'Approvisionnement ; C : Convertible ; NC : Non Convertible ; APF : Autorisation de Prospection Forestière ; DGRAD : Direction Générale de Administratives, Domaniales, Judiciaires et de Participation, MECN-T : Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme ; PV : Procès-verbal ; AG : Assemblée Générale

4. Province Orientale (1 titre sur 30, soit 4%)

 Dossier irrecevable car le MECNT devra donner un autre statut p.ex. « Réserve » à ce titre. 	NC	23/01/2006	Basoko	203 850	01/07/2005	031/05	E	RESERVE STRATEGIQUE Grie	83	_
	de la CIM		-				5 0			
Constats de la CIM	mandations	de dépôt	lerritoire	(ha)	d'obtention	de titre	de	du requérant	٦,	d'ordre
	Recom-	Date		Superficie	Date	Numéro	Type	Nom	Requête	Z,

Fait à Kinshasa, le 19 septembre 2008

Le Président,

Dr. Abel Léon KALAMBAYI WA KABONGO

Commission Interministérielle de Conversion des Anciens Titres Forestiers